

Les Echos ENTREPRISES & COLLECTIVITÉS



Paris se rêve en Smart City

NUMÉRIQUE // Plan stratégique, appel d'offres, consultation... Paris s'efforce de bâtir son modèle de ville intelligente en veillant à garder la main sur tous les sujets. « Les Echos » détaillent en exclusivité les grandes lignes du projet qui sera présenté demain.

Laurence Albert
lalbert@lesechos.fr

En cette année de COP 21, Paris pousse les feux pour devenir une « smart city » à part entière. La municipalité détaillera jeudi devant un parterre de chefs d'entreprises, d'acteurs et d'élus son plan stratégique. Un document baptisé « Paris intelligent et durable 2014-2020 » où transparaissent à la fois son tropisme technologique et ses ambitions écologiques. Paris revendique aussi un modus operandi original, participatif, dans lequel citoyens, entreprises et acteurs locaux sont invités à apporter leur pierre à l'édifice. Une collaboration de plusieurs mois est donc prévue avec, à la clef, une charte mi-2016. Une centaine d'entreprises sont conviées, d'IBM à Cisco, en passant par Orange, Engie ou la RATP, ce qui semble séduire : « Paris choisit d'y associer les habitants : ce partenariat "public-privé-people", cette volonté de consulter, de co-construire est une tendance de fond. On la retrouve, plus généralement, dans la manière dont les métropoles conduisent leurs grands projets urbains, comme le péage à Londres », explique Nathalie Martin-Sorvillo, expert et directrice de La Fabrique de la cité, le think tank de Vinci. Mais pas question d'accepter de la part de ces grands comptes un modèle « clef en main ». « Il n'y aura pas de modélisation

toute prête et c'est en cela que notre projet, qui associera les habitants et les start-up, est de gauche », martèle l'adjoint au maire chargé de l'urbanisme, Jean-Louis Missika.

L'efficacité énergétique

Persuadé qu'une ville « smart » est avant tout une ville durable, Paris place un premier curseur : 25 % de la consommation issue d'énergies renouvelables et de récupération d'ici à 2020. Avec une exploration tous azimuts des pistes pour y arriver, en passant par la géothermie ou la récupération de la chaleur des data centers. Un marché va d'ailleurs être prochainement lancé pour chauffer une partie de la piscine de la Butte aux Cailles, dans le 13^e arrondissement, via ce schéma. La Ville va expérimenter des dispositifs innovants dans ses bâtiments visant la sobriété énergétique « via la publication d'appels à projets dédiés ». D'ores et déjà, elle travaille au pilotage à distance, dès 2017, de ses 1.200 chaudières publiques. Une gestion intelligente qui concerne aussi les particuliers, notamment avec les télélevés. Une mécanique que la Ville aimerait mutualiser entre les différents compteurs (gaz, eau). Au moins 90.000 immeubles seraient concernés.

Des datas partout

Plusieurs pistes sont étudiées pour installer des capteurs sur les équipements, le mobilier urbain, les lampadaires, et peut-être même les habitants... Une expérimentation est déjà menée en ce sens avec la start-up Plume Labs et l'Inria, mais l'un des freins à lever reste la compatibilité des systèmes et des données entre elles. Encore plus délicat, la Ville devra tenir compte de ses administrés hostiles aux ondes et aux capteurs qui avaient fait valoir leur point de vue dans l'installation du wi-fi. Paris, qui fut déjà l'une des villes pionnières dans l'ouverture des données publiques, n'entend pas en rester là. Une clause d'open data systématique figurera dorénavant dans ses marchés publics. Déjà, grâce à des outils open source, il est possible de récupérer des maquettes 3D et d'en croiser les données. La gestion de ces données impose cependant de travailler de manière plus transversale, ce qui reste une gageure pour la très lourde administration parisienne... Pour accélérer le processus, le plan stratégique annonce, sans préciser quand, la nomination à venir d'un « chief data officer ».

Mobilité

Paris, qui a fait école avec ses projets de transport Velib' et Autolib', s'affaire désormais à une double tâche : mieux gérer le stationnement – tout en le souhaitant toujours dissuasif –, et promouvoir les transports collectifs. Le télépaiement du stationnement, expérimenté au cœur de la capitale, sera bientôt généralisé. La Ville ne sait pas encore si elle se positionnera aux côtés des acteurs privés pour le repérage des places des particuliers, comme c'est le cas à New York, mais travaille en revanche sur celles de livraison. Enfin, elle imagine aussi diversifier les usages du passe Navigo. Encore faut-il que ses partenaires jouent le jeu, et qu'ils soient totalement impliqués durant cette phase de réflexion. ■

LA CAPITALE se veut une ville intelligente en matière de développement durable. Ci-dessus, une anticipation de l'architecte belge Vincent Callebaut, dans le cadre du projet Paris 2050.

Illustration Vincent Callebaut

La renaissance des villes

L'INVITÉ
Jean-Bernard Auby*



Deux grands phénomènes principaux traversent l'évolution actuelle des villes. Le premier est celui de la métropolisation, qui concentre de plus en plus les activités économiques et les ressources de l'action publique dans le sein des plus grandes agglomérations urbaines. Le second est celui de la ville intelligente, dans laquelle les infrastructures accroissent leur potentiel par l'interconnexion autour des nouvelles technologies et des réseaux, dans laquelle d'énormes gisements de données sont constitués et permettent la production de services nouveaux et dans laquelle l'accès généralisé aux données transforme les rapports de gouvernance. Ces deux mouvements sont potentiellement convergents. Associés, ils peuvent contribuer à des sortes de renaissances fonctionnelle et politique des villes que l'on voit poindre. Renaissance fonctionnelle, dans la mesure où on peut espérer qu'ils apportent des solutions sérieuses à certaines des plaies dont les villes contemporaines sont accablées : congestion du trafic, pollution atmosphérique, consommation excessive d'énergie... Renaissance politique en ceci qu'ils sont potentiellement porteurs d'un regain d'importance politique des villes, que les Etats ont mises sous l'éteignoir à l'âge classique, et qui sont en train de redevenir des échelons

La cohérence de la gouvernance métropolitaine et des développements « smart cities » est peut-être l'une des incertitudes majeures affectant le devenir des villes.

essentiels de l'action publique. Les deux mouvements sont complémentaires. La renaissance fonctionnelle des villes facilite leur renaissance politique en les faisant apparaître comme spécialement efficaces dans la solution des problèmes publics. La renaissance politique des villes facilite leur renaissance fonctionnelle en ce qu'elle les autorise à être des lieux d'expérimentation sans attendre la bénédiction de l'Etat. Cela dit, il faut bien se rendre compte de ce que leur coïncidence n'est pas absolument garantie. Les dispositifs de la ville intelligente devront parfois se situer à une échelle excédant celle des métropoles, en s'appuyant sur des réseaux plus amples. Dans les métropoles, il n'est pas certain que les échelles de pilotage de l'infrastructure transformée, les niveaux de gouvernance, les échelons de participation des citoyens... coïncident. La cohérence de la gouvernance métropolitaine et des développements « smart cities », pour souhaitable et logique qu'elle soit, n'est pas mécaniquement assurée. C'est peut-être l'une des incertitudes majeures affectant le devenir des villes.

*Professeur de droit public à Sciences Po et directeur de la chaire Mutations de l'action publique et du droit public.

L'INTERVIEW MAIRIE DE PARIS

JEAN-LOUIS MISSIKA

Adjoint au maire de Paris, chargé de l'urbanisme et du développement économique

« Une ville ingénieuse, agile, connectée »

Paris est confrontée à des phénomènes qui s'imposent à elle et auxquels nous, élus, devons réfléchir. Premier constat : l'environnement. Paris est source de pollution mais ses habitants veulent vivre bien. Aujourd'hui, 98 % de notre énergie est importée et 40 % de notre empreinte carbone provient de notre approvisionnement alimentaire.

Deuxièmement, la révolution numérique, qui touche tous les secteurs, y compris les services publics locaux, les réseaux, la transformation des bâtiments ou la mobilité. Il faut s'en saisir. Troisième constat : l'évolution des attentes des habitants et la relation élu-citoyen : de plus en plus, nous co-décisons et co-construisons des projets et des budgets. Pour répondre à ces enjeux, la mairie veut en faire une ville ingénieuse, connectée, agile. ■



L'INTERVIEW EXPERT

ANTOINE PICON

Directeur de recherche à l'ENPC, président de la fondation Le Corbusier

« Il faut faire du made in Paname »

Paris est une vitrine de choix pour les smart cities car c'est une ville dense. Le modèle participatif qui est présenté comme « leur spécificité » est intéressant car complémentaire des grandes entreprises qui sont davantage dans la gestion technique des systèmes. L'idée de faire du made in Paname, plutôt que du made in Veolia, de faire vivre le réseau des start-up locales plutôt que de se lier pieds et poings aux grands groupes avec un modèle intégré, est ici très assumée. C'est un choix stimulant, mais il a ses limites. Tout ne peut pas être participatif, notamment la gestion d'infrastructures très complexes comme un métro automatisé. Il faut donc trouver un équilibre, et le modèle parisien n'est pas forcément transposable à toutes les collectivités locales. ■



Web



TOUS LES MERCREDIS,
RETROUVEZ LE CAHIER
ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS
ET LES APPELS D'OFFRES SUR
MARCHES-PUBLICS.LESECHOS.FR

ÎLE-DE-FRANCE //



LA TOUR HOME, dans le 13^e arrondissement, a été inaugurée le 5 juin par la maire, Anne Hidalgo. Haute de 50 mètres, elle accueille près de 200 logements dont 92 sociaux. Photo AFP

La capitale renoue avec les tours

AMÉNAGEMENT // L'inauguration de la tour Home dans le sud-est parisien préfigure de constructions à venir. C'est aussi l'entrée dans la phase la plus complexe du réaménagement d'une friche de 130 hectares.

Laurence Albert
lalbert@lesechos.fr

Tout un symbole. L'élégante tour Home des architectes Hamonic + Masson et Comte Vollenweider inaugurée vendredi 5 juin par la maire de Paris, Anne Hidalgo, ne signe pas seulement du haut de ses 50 mètres le retour des « hauteurs » bannies depuis quarante ans dans la capitale. Elle se veut aussi l'un des nouveaux visages de ce quartier du sud-est de Paris, la ZAC rive gauche, qui, des quais de la gare d'Austerlitz à la porte d'Ivry, n'en finit plus de se rénover. Aujourd'hui, la moitié de ce gigantesque chantier de 130 hectares est achevé. Mais le plus délicat reste peut-être à venir. L'aménagement des 30 hectares de la ZAC Masséna-Bruneau, qui se déroule des pieds de la Bibliothèque nationale François-Mitterrand jusqu'à Ivry, est, en soi, une succession de prouesses techniques : couvrir les voies ferrées sans stopper le trafic ; élever des tours ; reconstruire, en le resserrant, l'échangeur de périphérique. « Il y a beaucoup de contraintes, cet espace n'est pas un "champ de patates". Mais c'est justement une source de richesses, qui nous oblige à des recherches accrues », explique Benoît Ernek, l'architecte de la Société d'économie mixte d'aménagement de Paris (Semapa) qui porte le projet.

Ambitions environnementales

Le quartier Masséna, déjà largement construit, verra en sus de l'immeuble Home s'élever dès 2016 une seconde tour de logements de 50 mètres. Réalisé par l'architecte Edouard François pour Paris Habitat, cet ensemble de 140 logements, une crèche et un foyer porte de fortes ambitions en matière d'écologie et de biodiversité (végétalisation). Enfin, sur la dernière friche

Les chiffres clefs de Paris Rive Gauche

745.000
MÈTRES CARRÉS
de bureaux.

405.000
MÈTRES CARRÉS
de commerces et autres activités.

585.000
MÈTRES CARRÉS
de logements répartis sur 7.500 unités.

vacante du quartier, prendra place l'un des 23 projets innovants sélectionnés par la mairie de Paris. Plus au sud, le pari est encore plus audacieux. La couverture des voies ferrées, encore en cours d'étude de faisabilité, devrait aboutir à la réalisation d'un ensemble de logements et d'un jardin public. Quant au quartier Bruneau, bordant le périphérique, il sera le véritable théâtre du retour des hauteurs à Paris, puisqu'au moins deux immeubles de bureaux et d'activités de 180 mètres carrés viendront y prendre place : les tours Duo conçues par les Ateliers Jean Nouvel pour l'investisseur canadien Ivanhoé Cambridge (106.000 mètres carrés), dont la livraison est programmée en 2020. L'enquête publique vient d'être bouclée et la commercialisation a déjà débuté.

Pas de « Défense bis »

Sur les îlots voisins, plus petits, d'autres édifices, eux aussi dédiés à l'activité économique, pourraient également touter le ciel. Le projet, confié aux Ateliers Lion, n'en n'est encore qu'au stade des plans. Mais une chose est sûre : pas question de recréer une « Défense bis ». « Nous avons voulu donner une dynamique verticale à ce quartier, mais il sera mixte dans ses usages pour rester animé tout au long de la journée. L'intention de la ZAC, c'est à la fois de rebasculer une partie de l'activité économique parisienne de l'ouest vers l'est, mais aussi de tenter de combler le déficit parisien en matière de logements », détaille Benoît Ernek. Dévolus aux familles, aux étudiants, alliant parc privé et logements sociaux, les bâtiments devraient, pour certains, atteindre aussi les 50 mètres de haut. Les premiers coups de pioches n'auront cependant lieu qu'après la reconstruction de l'échangeur en 2018 pour sortir de terre en 2025. ■

95 // GOUSSAINVILLE

Désenclavement complexe

Pour améliorer ses échanges avec les communes avoisinantes, la Ville va se doter d'un Plan local d'urbanisme.

Sylvie Fagnart

C'est une situation paradoxale. Goussainville est proche, tout proche de pôles structurants de la région, tant sur le plan des transports que des bassins d'emplois – l'aéroport Roissy CDG et Cergy-Pontoise – mais reste enclavée. Bordée par la Francilienne et jouissant de deux gares de la ligne du RER D, elle ne bénéficie toutefois que de quatre portes d'entrée routière vers son tissu urbain et ne présente que trois entrées de ville. Conséquence : un fonctionnement quasi insulaire, entraînant des échanges limités avec les autres communes de l'agglomération Roissy Portes de France, dont elle est membre. Afin de « permettre de fonder une politique locale d'aménagement, à partir d'un diagnostic et d'un projet d'aménagement durable », la ville a lancé une procédure adaptée pour sélectionner le prestataire qui élaborera son Plan local d'urbanisme (PLU), qu'elle veut substituer à l'actuel Plan d'occupation des sols (POS). Les réponses à cet appel d'offres sont attendues pour le 3 juillet prochain. Objectif n°1 défini par les élus : « Mettre en place une politique de logement favorisant le renouvellement urbain, la mixité sociale et fonctionnelle ». Le bureau d'études qui sera sélectionné au terme de la procédure aura pour mission d'analyser les formes urbaines présentes et évaluera la capacité des espaces déjà urbanisés à recevoir des « nouveaux réinvestissements urbains », dans un objectif de densification progressive. Il devra également proposer des solutions pour favoriser les échanges entre les quartiers de la ville, évoluant de façon relativement cloisonnée les uns des autres en raison de l'absence de voies secondaires urbaines les reliant. L'équipe municipale insiste dès lors, dans le cadre de la passation de ce marché, sur la nécessité de « développer des pôles de vie, de rencontres, de centralité favorisant les liens sociaux et le mieux vivre ensemble ». Les contraintes à prendre en compte dans l'élaboration de ce PLU ne sont toutefois pas minces : le traitement des friches urbaines, dans la perspective d'une valorisation des paysages naturels et agricoles environnants et, surtout, le Plan d'exposition au bruit (PEB) lié à Roissy. ■

93 // ROSNY-SOUS-BOIS

Un écoquartier pour faire revivre une zone délaissée

Les aménagements s'accroissent sur la ZAC de la Mare Huguet, située sur une ancienne gare de marchandises de la SNCF.

Marion Kindermans
mkindermans@lesechos.fr

Pour lancer la commercialisation de sa « Villa du Parc » (80 appartements), située dans le futur écoquartier de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), le promoteur Construction Verrecchia a fait grand bruit. En mars, il a mis en jeu un studio pour booster ses ventes, avec un tirage au sort en octobre 2016. Aujourd'hui, le promoteur assure que « 30 % des appartements sont réservés ». Cette ZAC de la Mare Huguet, d'une surface de 3 hectares, aux prix de terrains certes avantageux, vise haut. Elle a pour ambition de faire revivre une zone longtemps délaissée. Situés à l'emplacement de l'ancienne gare de marchandises, ces 31.000 m² de terrains ont été cédés en juin 2012 par la SNCF et



Ville de Rosny-sous-Bois-Habitat et Environnement et BBC-Effinergie

RFF (Réseau ferré de France) à l'aménageur choisi par la Ville, la SA Providence de la Mare Huguet. Ils doivent être transformés en écoquartier qui sera développé dans le cadre d'un protocole de partenariat signé en 2006 par RFF, la SNCF, la Ville et l'Etat. Il doit comprendre à terme 500 logements familiaux (dont 20 % de logements sociaux) sur 27.700 m², une résidence pour étudiants de 7.500 m² (344 studios), 8.000 m² de bureaux et 2.000 m² pour une maternelle. Situé à 500 mètres du RER E, entre la gare RER de Rosny et les immeubles HLM, ce quartier devra trouver sa place. L'aménageur, qui a lancé à l'été 2013 le premier lot de la ZAC (résidence pour étudiants), accélère les travaux. Début juin 2014, le promoteur Sodéarif et la société d'économie mixte de Rosny-sous-Bois, la Semro, ont annoncé le démarrage des lots 2 et 3 de la ZAC. Réalisés par Bouygues Bâtiment Ile-de-France-Habitat social, ces travaux devraient être livrés en décembre 2015. ■

95 // ROISSY

Un centre d'affaires au pied des pistes

La Région souhaite rééquilibrer les échanges économiques entre la France et la Chine.



Paris-Asia Business Center

Alain Piffaretti

Les travaux du Paris Asia Business Center ont démarré, après la vente du premier lot entre le groupe Saint-Germain et l'Agence foncière de la région parisienne (AFTRP). La livraison des bâtiments est prévue pour 2016 et les quatre autres lots sont en phase de commercialisation. L'AFTRP conserve la construction des espaces publics et réseaux. A 5 minutes de l'aéroport-Charles-de-Gaulle et une demi-heure du centre de Paris, le futur centre d'affaires occupera 25 hectares, sur le territoire de Tremblay-en-France. Il s'intègre dans le cadre du vaste projet de parc d'affaires international de 85 hectares, Aerolians Paris. Le centre Paris Asia Business Center devra ainsi respecter le cahier des charges du projet avec des bâtiments basse consommation. Avec Paris Asia Business Center, il s'agit d'implanter de toutes pièces une passerelle économique entre la France et la Chine afin de favoriser des échanges de biens et conseils (espérés réciproques...) entre les deux pays. Le centre offrira, sur 280.000 m² de surface de plancher, des bureaux et entrepôts, deux hôtels, deux crèches, deux cliniques et des commerces. En marge du projet de centre d'affaires, le groupe Barjane vient d'annoncer le démarrage en mai de la construction de deux bâtiments de 42.000 et 20.000 m² pour des activités de logistique. C'est aussi sur le site d'Aerolians que sera construit le Colisée, vaste salle de spectacle multifonctionnelle de 8.000 à 10.000 places. ■

// INITIATIVE DURABLE

Un poumon vert pour le Grand Paris

Ce projet de reforestation doit se concrétiser rapidement au risque de perdre son emprise foncière.



Sylvie Fagnart

Près de mille hectares de forêt nouvelle. Sur la plaine de Pierrelaye, dans le Val d'Oise, se construit l'un des axes majeurs de l'« aménagement métropolitain durable » prôné dans le projet du Grand Paris. Un poumon vert né de la volonté de l'homme sur une plaine autrefois agricole, polluée aux métaux lourds par un siècle d'épandage des eaux usées de la ville de Paris et où le préfet a interdit en 1999 toute culture maraîchère. Le 3 juin, le Syndicat mixte pour l'aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMAPP) lançait un appel public à concurrence pour une mission d'« évaluation environnementale du projet d'aménagement forestier de la plaine de Pierrelaye », soit l'étude d'impact préalable à l'enquête publique qui pourrait débiter dans les prochains mois. Réponses attendues le 15 juillet.

Le futur prestataire pourra s'appuyer sur le plan d'aménagement, en passe d'être arrêté. Et sur les quatre études pré-opérationnelles déjà menées, en 2014, notamment sur les principes opérationnels d'aménagement conçus par l'Atelier Marion Talagrand. Le projet comprend 900 hectares de forêt nouvellement plantée et 440 hectares de boisements existants requalifiés, structuré selon un axe nord-sud, bordé de stationnements, et de plusieurs milliers de logements. Outre les massifs, les clairières et les sentiers, une douzaine d'ouvrages de franchissement sont envisagés, notamment au niveau de la future A104, qui traversera la forêt de Pierrelaye à l'ouest. Le défi de cette opération historique - Colbert fut le dernier, en 1669, à aménager des massifs forestiers publics - n'est pas mince. Et le temps presse : en avril dernier, le maire communiste de Pierrelaye, Michel Vallade, tirait la sonnette d'alarme. Les propriétaires fonciers accordent des donations de terrain à des gens du voyage, dont les installations ne respectent pas le Plan local d'urbanisme qui rend ces zones inconstructibles. Pas opposé à la régularisation de situations anciennes de familles sédentarisées, l'élu craint surtout que ce « véritable mitage » de la plaine empêche la plantation d'arbres prévus. Le calendrier prévoit pourtant toujours la plantation des premiers arbres au cours de l'hiver 2015-2016 pour une forêt qui prendrait véritablement racine en 2017. ■

SUR LE WEB
Le tracé du Leman Express sur bit.ly/1Giyj8a

LES PREMIERS ARBRES
seront plantés dès l'hiver 2015-2016. Photo Shutterstock

SUR LE WEB
Confluence en 3D sur bit.ly/1FwNyc3

SUR LE WEB
Les cartes de pollution en Ile-de-France sur bit.ly/1Rq2nnG

RHÔNE-ALPES //



LE TRAIN DE NOUVELLE GÉNÉRATION Régiois développé par Alstom. Photo Alstom

Le RER franco-genevois sur de bons rails

UNE FRONTIÈRE MOUVANTE

ZOOM//Le chantier du nouveau RER franco-genevois va entraîner le déplacement momentané de la frontière entre la Suisse et la France. Un chenal de déviation de la rivière Le Foron va être réalisé pour raccorder la nouvelle ligne à un tunnel existant côté suisse. Une partie de ces travaux s'effectuant dans la nappe phréatique, la circulation de l'eau sous le tunnel sera coupée.



TRANSPORT

Dix-sept nouvelles rames vont être commandées pour la nouvelle liaison ferrée entre Genève et Annemasse.

La Région Rhône-Alpes va commander dix-sept rames Régiois pour le futur Leman Express qui entrera en service entre Genève et Annemasse en décembre 2019. Cette commande de 220 millions d'euros s'inscrit dans le cadre du contrat de marché passé entre la SNCF et Alstom pour le compte des régions françaises portant sur un total de mille rames. Ce chantier, lancé officiellement le 19 mai 2015, consiste à réaliser une double voie ferrée de seize kilomètres. Côté français, deux kilomètres seront enterrés à Annemasse afin de sauvegarder la qualité des paysages traversés et de renforcer la sécurité routière en surface. Au-dessus de ce tunnel sera aménagée une voie verte réservée aux modes doux. Un quatrième quai sera créé en gare d'Annemasse, réservé à la nouvelle ligne. Ce projet

de 234,2 millions d'euros, sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF, est financé par treize partenaires publics français et suisses, principalement par le Département de la Haute-Savoie (65 millions), la Région Rhône-Alpes (55 millions), l'Etat français (45 millions), SNCF Réseau (35 millions) et l'Office fédéral des transports suisse (14,5 millions). En Suisse, le Ceva constituera la colonne vertébrale du réseau de Genève. Cinq nouvelles stations seront créées et sept kilomètres de liaison nouvelle aménagés pour un coût total de 1,3 milliard de francs suisses, financé à hauteur de 57 % par la Confédération helvétique et de 43 % par le Canton de Genève. 1.000 logements seront construits autour des futures stations ainsi que 157.000 m² de surfaces d'activités commerciales et d'équipements publics. Le nouveau RER franco-genevois va permettre d'optimiser et de fiabiliser les temps de parcours transfrontaliers, d'augmenter les fréquences de passage et de mieux synchroniser les correspondances dans ce bassin qui a vu le nombre de déplacements quotidiens croître de 20 % en dix ans. Essentiellement sur les routes. — Vincent Charbonnier



BRICOLAGE, RÉCEPTION, FITNESS... Plusieurs activités communes seront proposées. Photo Bihome - AFAA - Architecture

Services innovants pour la seconde phase de Confluence

COLOCATION FAVORISÉE

ZOOM//Pour s'adapter aux nouveaux modes de vie, Icade déploie dans ses nouvelles résidences lyonnaises son concept Bihome, deux appartements en un, qui permettent d'accueillir à demeure une jeune fille au pair par exemple, dans un espace mitoyen au logement principal et pourvu d'une entrée autonome et de sanitaires.



LOGEMENT

Icade mise sur les services pour Ynfluences Square, nouvel îlot de la ZAC Lyonnaise.

Les deux premières résidences d'habitation de ce programme de 28.000 m², dont la livraison est prévue au quatrième trimestre 2017, comprendront plusieurs services communs : un local de bricolage équipé de matériels et aménagé pour de petits travaux ; une salle de réception privée de 45 m² ; une salle de fitness ; deux chambres d'hôte qui pourront être réservées par les habitants de ces immeubles pour héberger leurs invités plutôt que dans leur salon, « pour un coût relativement modique comprenant le nettoyage de la pièce et le changement de drap », précise Françoise Forot, directrice régionale d'Icade. 180 m² de jardins partagés seront aussi aménagés dans la cour de l'îlot et gérés par une association spécialisée, en liaison avec les résidents. Autre service proposé : deux voitures

électriques en autopartage. Afin de réduire son coût d'utilisation, Icade prendra en charge l'amortissement des véhicules pendant deux ans et souscrita un contrat avec Transdev. Le choix des voitures n'est pas définitivement arrêté. Icade travaille également à la création d'une conciergerie numérique commune à l'ensemble des logements, qui seront connectés à des tablettes digitales. Une start-up grenobloise, Vesta-System, a été choisie pour contribuer au « pilotage intelligent des appartements », des installations de chauffage, des volets roulants... Ces tablettes permettront de faire le relevé des consommations énergétiques, de donner des informations aux occupants sur leur logement, leur résidence et l'ensemble de l'îlot. Elles pourront être reliées à d'autres services domotiques et de télésurveillance. Egalement dans les cartons d'Icade, un projet de laverie collective par palier, alimentée par eau de pluie et dotée de séchoirs à air naturel, qui pourrait être pilotée par la conciergerie numérique. Un projet encore virtuel qui, comme les autres services, sera intégré dans le prix de revient de l'opération. — V. C.

L'AGENDA

- 25 AU 26 JUIN** • Congrès de l'Association des régions de France // Rouen
- 25 AU 27 JUIN** • Journées professionnelles de la construction // Marseille
- 1^{ER} JUILLET** • Congrès Smart City organisé par « Les Echos » // Paris
- 24 SEPTEMBRE** • Colloque de l'Institut de la gestion déléguée // Paris
- 30 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE** • 25e rencontres nationales du transport public // Lyon

Smart CITIES

De l'utopie à la réalité : retours d'expérience et projets de villes intelligentes

Mercredi 1^{er} juillet 2015

Espace 56 (Tour Montparnasse) • Paris

Retrouvez le programme et inscrivez-vous sur www.lesechos-events.fr

En partenariat avec :

En association avec :

Partenaire Média :

Contact : Marie MAUDIEU • 01 49 53 67 48 • mmaudieu@lesechos.fr

UN ÉVÉNEMENT **LesEchosEVENTS** ET **LesEchosMARCHÉS PUBLICS**
TOUS NOS SERVICES AUX ENTREPRISES SUR LESECHOS-SOLUTIONS.FR

DANS LES AUTRES RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS //



LE MÉMORIAL sera aménagé dans un bâtiment existant.

Photo Aprim

Un nouvel acteur dans le tourisme normand



CALVADOS

Le premier Mémorial des civils dans la guerre ouvrira ses portes à Falaise dans un an.

Le débarquement en 1944 a marqué à vie le territoire de la Basse-Normandie. Si les plages du Calvados et de la Manche, en attente d'un classement par l'Unesco, sont réputées et visitées, le destin des villes bombardées et des victimes civiles est moins connu. L'an dernier, à Caen, à l'occasion du 70^e anniversaire du débarquement, François Hollande a, pour la première fois, rendu

hommage au « sacrifice des populations normandes ». « Imaginé par la Communauté de communes du pays de Falaise, le projet est consacré à ces oubliés de l'Histoire », explique Claude Leteurtre, président du Pays de Falaise. D'un montant de 4,1 millions d'euros, le Mémorial, dessiné par le cabinet Millet Chilou, sera aménagé dans un bâtiment existant, issu justement de la reconstruction de la ville de Falaise. « Pour la première fois dans l'histoire des conflits modernes, le nombre de victimes civiles lors de la Seconde Guerre mondiale dépasse celui des morts militaires », souligne Stéphane Grimaldi, directeur du Mémorial de Caen, qui va gérer le lieu — **Philippe Legueltel**

Le chiffre

438.153

VISITEURS

au Mémorial de Caen, premier monument de commémoration militaire normand visité en 2014.

Source : CRT Normandie



BENJAMIN BARBER

Professeur et chercheur en sciences politiques à l'université de New York, auteur de « Et si les maires gouvernaient le monde ? » aux Editions de l'Echiquier.

« Là où les Etats se replient, les villes se relient »

Propos recueillis par Stéphanie Frank

Les Echos : Pourquoi jugez-vous les maires plus aptes à diriger le monde que les gouvernements ?

Benjamin Barber : Parce que les maires, contrairement aux responsables politiques nationaux, sont des pragmatiques. Leur tâche quotidienne consiste à résoudre des problèmes. Ils sont là pour faire en sorte que la ville fonctionne, que les écoles soient ouvertes et les ordures ramassées. Au niveau national, les idéologies prévalent, les responsables politiques sont englués dans leur appartenance. Or le ramassage des ordures n'est ni de gauche ni de droite !

L'identité politique du maire se dissout dans sa fonction et dans sa mission. Même en France où les appareils politiques sont très présents.

Même quand un maire décide de confier cette tâche à une régie municipale plutôt qu'à une société privée, ou l'inverse ?

Un maire qui choisit la privatisation ne le fait pas parce qu'il croit au marché mais parce qu'il pense que c'est la solution la plus efficace et la moins chère. En tant que maire, ce qui vous importe, c'est ce qui marche, pas ce qui obéit à votre idéologie. Beaucoup d'édiles ne se réfèrent pas à un dogme politique. Michael Bloomberg, l'ancien maire de New York, a d'abord été démocrate, il est devenu républicain après le 11-Septembre, avant de terminer son mandat comme indépendant. L'identité politique du maire se dissout dans sa fonction et dans sa mission. C'est vrai même en France où les appareils politiques sont très présents.

Les villes ont-elles vraiment le pouvoir nécessaire pour transposer leurs solutions locales à l'échelle globale ?

Oui, car elles sont connectées entre elles. Il existe de nombreux réseaux de villes – CGLU, Iclei, City Protocol, C40... – qui leur donnent une influence qu'elles n'auraient pas sans cela. Ainsi, les solutions qui naissent dans les villes circulent, il y a des échanges de savoir. Là où les Etats se replient sur eux-mêmes, les villes se relient entre elles.

En France, leurs moyens ne cessent de baisser. Comment peuvent-elles exercer leur pouvoir dans ces conditions ?

C'est le cas partout dans le monde. C'est un problème politique, pas économique. Les villes produisent 80 % du PIB mondial. Le fait que les Etats perçoivent la richesse des villes et rechignent à leur donner les moyens de régler les problèmes qu'ils sont incapables de gérer est illégal et scandaleux. Les ressources créées par les villes devraient leur appartenir. C'est l'un des buts du Parlement mondial des maires que j'ai créé. Fonder un mouvement politique était le seul moyen de contrer cet accaparement des ressources des villes par les Etats. Ce Parlement en est l'amorce. ■



BENJAMIN BARBER, professeur en sciences politiques à l'université de New York, a créé le Parlement mondial des maires.

Photo Rue de l'Echiquier



LA MÉTROPOLE prévoit de construire 150 logements ainsi qu'un parking souterrain. Photo Sovafim

Nantes offre une seconde chance à son ancienne prison



LOIRE-ATLANTIQUE

La Métropole va racheter l'ancienne maison d'arrêt pour y construire des logements sociaux et une crèche.

La consultation des promoteurs démarrera fin 2015 pour redonner une nouvelle vie à l'ancienne prison de Nantes. La métropole confirme en effet le rachat pour 4,9 millions d'euros de ce bâtiment situé en plein centre-ville, qui occupe une surface d'un hectare au beau milieu des quartiers chics de Nantes. « La programmation se fera sur la base de 50 % de logements sociaux et 50 %

de logements en accession libre, promet Johanna Rolland, maire de Nantes. Vous imaginez qu'à l'endroit où c'est, cela dit des choses sur le projet politique que nous portons. » Déjà, en 2012, l'ancien palais de justice, contigu, s'est mué en un hôtel quatre étoiles Radisson Blu tandis que l'ancienne caserne de gendarmerie Lafayette, de l'autre côté, vient de rouvrir en centre de remise en forme haut de gamme. Seuls le porche et une partie des bâtiments administratifs devraient rester debout. Les parties carcérales seront détruites pour laisser place à de nouvelles constructions. Au total, 150 logements sont envisagés sur le site ainsi qu'un parking souterrain et une crèche intercommunale d'entreprise. — **Emmanuel Guimard**



LE CAMPUS des technologies médicales s'étendra sur 30 hectares en plein centre-ville. Illustration Groupe-6

Le Centre de recherche en biomédecine de Strasbourg en chantier



BAS-RHIN

250 chercheurs travailleront dès 2017 dans le nouveau centre high-tech dont la construction vient de démarrer.

Financé via le contrat de plan Etat-Région et le Plan Campus à hauteur de 37 millions d'euros, ce bâtiment de 13.800 m² répartis sur six étages va accueillir différentes structures de recherche de l'Inserm, des Hôpitaux universitaires de Strasbourg et de l'université de Strasbourg. Cet édifice sera l'un des piliers du Campus des technologies médicales qui s'étend sur 30 hectares au cœur de la

ville. L'objectif est de mutualiser les équipements aussi bien pour mener des recherches dans les domaines des biomatériaux, des neurosciences, des infections et de la génétique que pour dispenser des formations sur les soins cliniques de biomédecine. Il est aussi prévu d'installer sur 1.500 m² une plate-forme d'imagerie médicale, ainsi qu'une animalerie. L'équipe de maîtrise d'œuvre du projet a conçu des façades d'immeuble avant-gardistes, parsemées de motifs obtenus par pixelisation de la fresque de Pompéi sur Chiron le centaure et les inventeurs de la médecine. Ces pixels de l'image habillent des lames d'aluminium mobiles en forme de stores, permettant ainsi de faire évoluer les décors. — **Christian Lienhardt**



LA RÉGION BRETAGNE met 2 millions sur la table pour financer des programmes de construction. Photo Shutterstock

L'immobilier d'entreprise va accélérer à Rennes



ILLE-ET-VILAINE

Une SEM augmente son capital pour concrétiser les projets d'immobilier les plus délicats.

La Semaeb intervient déjà pour son principal actionnaire le Conseil régional de Bretagne comme maître d'ouvrage délégué concernant les travaux réalisés dans les lycées. Elle va grandir en s'engageant, à hauteur de 2 millions d'euros, dans la création d'une société de portage financier en immobilier d'entreprise dotée de 8 millions d'euros de fonds propres. Pour cette prise de participation,

elle bénéficie d'une augmentation de son capital de 2 millions d'euros souscrite par la Région. La Caisse des Dépôts va également placer 2 millions d'euros dans cette société de portage immobilier. Pour boucler le tour de table, les CCI vont être sollicitées comme les banques régionales. L'objectif est d'activer la nouvelle entreprise en septembre prochain. Elle investira dans un à deux projets immobiliers par an pour des programmes de bureaux, des usines, des laboratoires, sans concurrencer les promoteurs privés. Ils hésitent parfois à s'engager dans des projets situés dans des zones éloignées des principaux courants économiques ou pour des activités jugées fragiles. — **Stanislas du Guerny**

Vous n'avez plus aucune raison d'aller voir ailleurs

Accès illimité au site, aux applis mobiles et au journal en pdf la veille dès 22h30

Abonnez-vous abonnement@lesechos.fr

Les Echos.fr
| place aux décisions |

L'énergie et les nouvelles compétences locales

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE // Les différents textes redistribuant les compétences locales sont en cours de finalisation. Malgré quelques clarifications, le fond du sujet reste en suspens.

LA CHRONIQUE d'Olivier Ortega *



Le paysage institutionnel local est en pleine mutation depuis le début de l'année 2014 et a, d'ores et déjà, fait l'objet de plusieurs lois adoptées par le Parlement : redécoupage des régions, affirmation des Métropoles (loi Maptam) en janvier 2014 et loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi Alur) en mars 2014.

Deux autres textes, encore en cours de discussion, vont en parallèle redessiner les contours des compétences et des missions des différents échelons territoriaux, notamment en matière énergétique : le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale (NOTRe) et le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte (PLTE). La nouvelle carte de la politique publique locale de l'énergie résulte ainsi d'un double mouvement tenant d'une part à la réorganisation des périmètres géographiques des territoires et, d'autre part, à la redéfinition du contenu de leurs missions opérationnelles.

La consécration des Régions

La Région sera érigée, après l'adoption finale des textes, en « échelon pertinent » en matière d'efficacité énergétique, pourra participer à titre expérimental à un service de flexibilité locale pour les gestionnaires de réseaux, élaborera un schéma de biomasse en concertation avec le préfet, un schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid ainsi qu'un schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. La Région pourra ensuite participer au capital de structures tournées vers la production d'hydroélectricité ou bien chargées de mettre en œuvre le tiers financement. Enfin, comme l'Etat, ses opérateurs et toutes les autres collectivités locales, la Région devra faire preuve d'exemplarité dans le cadre des nouvelles constructions publiques dont elle assurera la maîtrise d'ouvrage.

L'affirmation des Métropoles

Le fait urbain s'incarne, dans le paquet législatif 2014-2015, prioritairement au travers des Métropoles qui deviennent un échelon territorial central pourvu d'un territoire élargi incorporant des compé-

tences étendues. C'est ainsi que les Métropoles devront « contribuer à la transition énergétique » – ce qui ne recouvre pas un rôle parfaitement circonscrit à ce stade –, soutenir les actions de maîtrise des consommations d'énergie et élaborer des plans énergies territoriaux cohérents avec les objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergies renouvelables.

La place des Départements

Annoncés pour moribonds dans les premières versions de la nouvelle décentralisation, les Départements ont finalement été maintenus dans le paysage local. Ils sont même destinés à être dotés d'une compétence spécifique de lutte contre la précarité énergétique, dont ils deviennent les chefs de file. L'ancrage de cette politique publique au sein du bloc de compétences départementales paraît au demeurant plein de sens compte tenu du rôle social de cet échelon.

Le fait communal et intercommunal

Au plan communal et intercommunal, le législateur a conforté le rôle des Communes et de leurs groupements en matière de création de réseaux de chaleur et de froid – au risque d'ailleurs d'une contradiction avec le rôle de métropoles sur ce point – et de mise en œuvre du service public de la performance énergétique de l'habitat institué par la loi ALUR, notamment en créant les plates-formes territoriales de la rénovation énergétique. Les Communes sont de plus dotées de prérogatives nouvelles relatives aux décisions d'urbanisme, par exemple s'agissant des projets d'implantation d'éoliennes. La faculté est enfin ouverte aux Communes de participer au capital d'opérateurs intervenant dans le champ des énergies renouvelables ou dans des sociétés de tiers financement. Au final, la politique publique de l'énergie demeure répartie entre tous les échelons territoriaux et, comme beaucoup d'autres, ne fait pas l'objet d'un regroupement chez un ou deux acteurs publics locaux ; on peut surtout regretter que les différents textes n'aient pas pris le soin de stabiliser le vocabulaire utilisé et donc de prévenir des superpositions et recoupements inutiles : quelle articulation donner à la compétence « amélioration de la performance énergétique », par rapport à la compétence « efficacité énergétique » ou encore « transition énergétique » ? La simplification passe aussi par là.

*Avocat, associé dans le cabinet Lefèvre Peltier & associés, Avocats

ABÉCÉDAIRE

Wi-fi. La Direction du numérique pour l'éducation (DNE) publie un référentiel « sur l'usage du wi-fi en établissement et école ». Ce guide pratique à destination des chefs d'établissement, des délégués académiques du numérique (DAN) et directeurs des systèmes d'information académiques (DSIA), offre un condensé des usages et du cadre juridique qui entourent cette question. Il se veut pédagogique afin d'aborder également les questions de santé et de sécurité qui peuvent freiner son déploiement. L'enjeu est d'autant plus impor-

tant que l'usage des outils informatiques portables se multiplie et l'accès à un réseau internet s'avère stratégique. Que ce soit à travers les tablettes ou les programmes comme AVEC (Apportez Votre Equipement personnel de Communication), les usages avancent plus rapidement que le cadre légal. Ce référentiel est disponible en téléchargement sur le site gouvernemental Eduscol qui précise que ce guide s'appuie en partie sur les recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).



LE PORTRAIT

Laurent Grall

(Président du syndicat des Entreprises générales de France)

- MISSION : POURSUIVRE LA PROMOTION DU SAVOIR-FAIRE DANS LE CONTEXTE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

C'est lors de la 1^{re} convention des Entreprises générales de France le 3 juin dernier que Laurent Grall a été élu président d'EGF BTP. Président du directoire de Spie Batignolles, il succède à Michel Gostoli d'Eiffage Construction qui devient, lui, vice-président. Diplômé de Centrale Paris, Laurent Grall est rentré au sein du 4^e acteur français du BTP dès 1984. Il y gravit les échelons et occupe des fonctions de directeur régional de construction avant d'être nommé président de Spie Batignolles Nord en 1998, directeur de la branche TPCI en 2004, puis du génie civil en 2006. Cet amoureux de la montagne est aussi un ardent défenseur du bâtiment à énergie positive. Deux caractéristiques qui l'aideront à porter la voix du millier d'entreprises qu'il représente désormais.



LE DÉPARTEMENT DE GUADELOUPE devait-il appliquer la nouvelle grille tarifaire des transports comme il s'y était engagé dans le cahier des charges du marché ? Photo Shutterstock

Attention au manque de diligence

ANALYSE // Dans une affaire de DSP pour assurer le transport non urbain des citoyens, la cour rappelle certaines obligations de l'entreprise vis-à-vis de l'administration.

Un arrêt du 5 mai 2015 de la cour administrative d'appel (CAA) de Bordeaux exonère l'administration de sa responsabilité en raison du manque de diligence de son cocontractant. Dans ce cas précis, la société Réseau Moulinois de Transport avait conclu une convention de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation d'un lot du réseau de transport public non urbain du Département de la Guadeloupe. Le cahier des charges prévoyait l'application d'une nouvelle grille tarifaire à l'issue d'une période transitoire débutant le jour de la prise d'effet de la convention, le 1^{er} juin 2008, et prenant fin dès la mise en place d'une billettique. La grille tarifaire n'étant toujours pas utilisée au 16 mai 2011, la société a demandé son application au Département par courrier puis, face à l'inaction de celui-ci, a sollicité une indemnité qu'elle s'est vu refuser dans un premier temps par le Département puis par le tribunal administratif de Basse-Terre. La société délégataire a ensuite saisi la CAA de Bordeaux qui a relevé une absence de toute diligence de sa part. En effet, elle ne démontrait pas avoir suffisamment attiré l'attention du Département sur le défaut de mise en œuvre de la grille tarifaire avant le 16 mai 2011. Cela constitue pour la cour une faute de nature à exonérer entièrement le Département de sa responsabilité contractuelle. La demande de la société a donc été rejetée.

Manquement

Les juges ont ajouté que, même si la société n'était pas en mesure de mettre en œuvre les actions nécessaires au respect

du cahier des charges, elle aurait dû rappeler l'administration à ses obligations. L'entreprise ne faisant la preuve d'aucune démarche en ce sens avant le 16 mai 2011, la CAA a en conséquence considéré que la requérante avait manqué à son devoir de diligence. Selon la cour, la gravité de sa faute est telle qu'elle exonère l'administration de sa responsabilité. En effet, et selon une jurisprudence constante, la responsabilité contractuelle de l'administration peut être recherchée par son cocontractant (CE, 29 décembre 1876, Dalby). C'est notamment le cas lorsque la personne publique n'a pas collaboré de bonne foi à l'exécution du contrat. Elle pourra toutefois être exonérée de sa responsabilité dans deux hypothèses : en cas de force majeure ou de faute de la victime, le fait du tiers n'ayant pas d'effet en responsabilité contractuelle.

De bonne foi

Il est donc très important pour les cocontractants de veiller à remplir leurs obligations avec soin et promptitude. Cela implique de satisfaire un niveau d'exigence assimilé à une condition de bonne foi. Chaque partie au contrat doit l'avoir exécuté consciencieusement, avoir contribué à son bon déroulement. Aucune indemnisation ne pourra être accordée si cette condition n'est pas remplie. Cette obligation s'impose d'ailleurs aussi à l'administration. Le contrat est la loi des parties, d'autant plus depuis les jurisprudences « Béziers ». Le principe de loyauté contractuelle prend ainsi une place centrale dans le droit des contrats publics et fait notamment évoluer la pratique des délégations de service public. Néanmoins, si la société se pourvoit en cassation, le Conseil d'Etat remettra peut-être en cause cette décision empreinte d'une certaine sévérité envers le délégataire...

Apasp Association pour l'achat dans les services publics www.apasp.com

EN PARTENARIAT AVEC
nomination
nomination.fr

décideurs locaux

DIRECTIONS GÉNÉRALES

Jean-Pierre Farandou est élu président de l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP).

A 57 ans, cet ingénieur des Mines de Paris est président du directoire du groupe Keolis. Auparavant, il a notamment occupé les postes de directeur général de Keolis Lyon et de directeur de la branche SNCF Proximités.

Thierry Blaclard devient directeur général des services de la Lozère.

A 52 ans, ce diplômé de l'Institut des sciences de l'ingénieur de Montpellier était depuis 2009 directeur général adjoint en charge des

infrastructures, des déplacements, des transports, du foncier, des bâtiments et des collèges au Conseil départemental du Gard. En 1999, il est entré au Conseil général du Gard où il a notamment assuré la direction des unités territoriales routières.

Patrick Chaize est élu à la présidence de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (Avicca).

A 52 ans, ce récipiendaire d'une formation à l'école du ministère de l'Agriculture est sénateur de l'Ain et maire de Vonnas. Au cours de sa carrière, il a officié à la direction départementale de l'agriculture, puis au Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication (SIEA).

BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF

30 VILLE DE REMOULINS

VALORISATION, RÉNOVATION ET ENTRETIEN-MAINTENANCE DE LA GENDARMERIE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Remoulins
Correspondant : Boyer Agnès, BP 50, 30210 Remoulins, tél : 0466376192, fax : 0466370973, courriel : mairie.remoulins@wanadoo.fr, adresse internet : http://www.e-marchespublics.com
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques
Objet du marché : Bail emphytéotique administratif pour la valorisation, rénovation et entretien-maintenance de la gendarmerie
Type de marché de fournitures : location
Caractéristiques principales : Bail emphytéotique administratif d'un immeuble communal
Des variantes seront-elles prises en compte : non.
Prestation divisée en lot : non
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Type de procédure : AO Ouverte
Date limite de réception des offres : 31/07/2015 12:00
Autres renseignements : Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : BEA GEND
Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/06/2015
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Nom de l'organisme : Mairie de Remoulins, Correspondant : Boyer Agnès, 71 avenue Geoffroy Perret bp 50, 30210 Remoulins, tél : 0466376192, fax : 0466370973, courriel : mairie.remoulins@wanadoo.fr
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Nom de l'organisme : Mairie de Remoulins, Correspondant : Boyer Agnès, tél : 0466376192, courriel : mairie.remoulins@wanadoo.fr
Adresses à laquelle les offres / candidatures / projets / demandes de participation doivent être envoyées : Nom de l'organisme : Mairie de Remoulins, Correspondant : 71 avenue Geoffroy Perret bp 50, 30210 Remoulins

FOURNITURES

91 SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE



LOCATION LONGUE DURÉE ET MAINTENANCE DE VÉHICULES DE TOURISME ET D'UN UTILITAIRE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SIOM de la Vallée de Chevreuse
Correspondant : M le Président, Chemin départemental 118, 91978 Courtabouf cedex, tél : 01 64 53 30 00, M61 : marchespublics@siom.fr, fax : 01 64 53 30 09
Adresse(s) internet : Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL) : http://www.siom.fr/ Adresse(s) internet : Adresse générale du profil d'acheteur (URL) : http://siom-vallée-chevreuse.e-marchespublics.com
Objet du marché : La location longue durée et la maintenance de véhicules de tourisme et d'un utilitaire pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse
Type de marché : Fournitures
Lieu d'exécution et de livraison : Cd 118, 91978, Courtabouf cedex
Caractéristiques principales : Il s'agit de prestations de location longue durée et de maintenance de deux véhicules de tourisme classe B polyvalents pour le SIOM de la vallée de Chevreuse et d'un véhicule utilitaire.
Le kilométrage annuel par véhicule est estimé à 15 000 kilomètres par an.
Allotissement : Lot 1 : location longue durée de deux véhicules de tourisme
Lot 2 : location longue durée d'un petit utilitaire
Pour le lot 1 : L'offre de base porte sur la location longue durée de la maintenance des véhicules. La variante porte sur l'achat et la maintenance des véhicules.
L'option porte sur la plus-value ou moins-value engendrée par l'équipement suivant sur un seul véhicule : boîte automatique.
Pour le lot 2 :

L'offre de base porte sur la location longue durée et la maintenance du véhicule utilitaire. La variante porte sur l'achat et la maintenance du véhicule utilitaire. Des variantes seront-elles prises en compte : oui.
Quantités : (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Il s'agit d'un marché mixte, il comprend un prix forfaitaire pour les prestations de location et de maintenance, pour un kilométrage de 15 000 km par an par véhicule loué, ainsi que des prix unitaires pour les kilomètres parcourus au-delà du forfait et les kilomètres non parcourus à hauteur du forfait.
L'application des prix unitaires permet de moduler le forfait en fonction de la distance réelle parcourue sur un an de location. Ils comportent donc deux types de prix :
- le prix du kilomètre excédentaire, pour les kilomètres parcourus au-delà du forfait, qui ne pourront pas excéder 3 000 km par an supplémentaires
- le prix du kilomètre minoritaire, pour les kilomètres non parcourus jusqu'au forfait, qui ne pourront pas excéder 10 000 km de moins par an
Au global, le maximum en kilométrage est fixé à 15 000 km par an, et le minimum à 8 000 km par an et par véhicule.
Le marché est conclu à compter de sa date de notification. Il n'est pas renouvelable.
Pour l'offre de base (location et maintenance) : la durée du marché s'entend de 48 mois de location à compter de la date de livraison effective des véhicules.
Pour la variante (achat et maintenance) : la durée du marché s'entend de 48 mois de maintenance, auxquels s'ajoute la période comprise entre la notification du marché et la date de livraison effective du véhicule.
Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots
Durée du marché ou délai d'exécution : 48 mois à compter de la notification du marché
Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les régissent : Ressources propres du siom. Paiement par mandat administratif (virement) dans un délai de 30 jours maximum à compter de la réception de la demande de paiement. Eventuels cessions, nantissements, avances dans les conditions prévues au code des marchés publics (décret n° 2006-975 du 1.8.2006 modifié).
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché : Solidaire
Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
• Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants.
• Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.
• Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance.
• Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.
• Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.
• Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.
Autres renseignements demandés :
• Tout document, extrait B bis ou autre, permettant de s'assurer que le signataire des pièces du marché est habilité à engager sa société (et délégation de pouvoir si nécessaire),
• En cas de redressement judiciaire, une copie du jugement autorisant la société à poursuivre son activité,
• Une attestation d'assurance relative aux activités exercées en cours de validité pour l'année 2015.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
• Prix (55 %)
• Valeur technique (45 %)
Type de procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 03/07/2015 12:00
Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres
Autres renseignements : Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 15.014
Renseignements complémentaires : Le dce est téléchargeable à l'adresse suivante : http://siom-vallée-chevreuse.e-marchespublics.com
Conditions de remise des offres ou des candidatures : Se référer au règlement de la consultation http://siom-vallée-chevreuse.e-marchespublics.com
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Nom de l'organisme : SIOM de la Vallée de Chevreuse, Correspondant : Service marchés publics, Cd 118, 91978, Courtabouf cedex, tél : 0164533000, courriel : marchespublics@siom.fr, adresse internet : http://siom-vallée-chevreuse.e-marchespublics.com
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Nom de l'organisme : SIOM de la Vallée de Chevreuse, Correspondant : Service marchés publics, Cd 118, 91978, Courtabouf cedex, tél : 0164533000, courriel : marchespublics@siom.fr, adresse internet : http://siom-vallée-chevreuse.e-marchespublics.com
Autres renseignements : Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2015/01

publics@siom.fr, adresse internet : http://siom-vallée-chevreuse.e-marchespublics.com
Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/06/2015
Adresses à laquelle les offres / candidatures / demandes de participation doivent être envoyées : Nom de l'organisme : SIOM de la Vallée de Chevreuse, Correspondant : M le Président, Cd 118, 91978 Courtabouf cedex, adresse internet : http://www.e-marchespublics.com
Renseignements relatifs aux lots :
• Lot 1 : location longue durée de deux véhicules de tourisme
L'offre de base porte sur la location longue durée et la maintenance des véhicules, la variante porte sur l'achat et la maintenance des véhicules.
L'option porte sur la plus-value ou moins-value engendrée par l'équipement suivant sur un seul véhicule : boîte automatique.
Au global, le maximum en kilométrage est fixé à 15 000 km par an, et le minimum à 8000 km par an et par véhicule.
• Lot 2 : location longue durée d'un petit utilitaire
L'offre de base porte sur la location longue durée et la maintenance du véhicule utilitaire, la variante porte sur l'achat et la maintenance du véhicule utilitaire.
Au global, le maximum en kilométrage est fixé à 15 000 km par an, et le minimum à 8 000 km par an et par véhicule.

• Lot 2 : location longue durée d'un petit utilitaire
L'offre de base porte sur la location longue durée et la maintenance du véhicule utilitaire, la variante porte sur l'achat et la maintenance du véhicule utilitaire.
Au global, le maximum en kilométrage est fixé à 15 000 km par an, et le minimum à 8 000 km par an et par véhicule.

SERVICES

07 CENTRE DE SSR VIRAC

FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'UN DOSSIER PATIENT INFORMATISÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Centre de SSR VIRAC La Croix Bleue
Correspondant : Daniel Cécile, Centre de SSR Virac, 07150 Labastide de Virac, tél : 04 75 38 52 43, M61 : direction@cssr-virac.fr, fax : 04 75 38 67 36
Objet du marché : Fourniture et mise en œuvre d'un dossier patient informatisé
Type de marché : Fournitures - services
Type de marché : Fournitures Services
Lieu d'exécution et de livraison : Centre de SSR Virac, 07150, Labastide de Virac
Caractéristiques principales : Fourniture et mise en œuvre d'un dossier patient informatisé déployé avant fin février 2016
Quantités : (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :
Durée du marché ou délai d'exécution : 120 jours à compter de la notification du marché
Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 01/09/2015
Durée du marché ou délai d'exécution : 120 jours à compter de la notification du marché
Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 01/09/2015
Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
• Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
• Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
• Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
• Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail.
• Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
• Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
• Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années en vertu de la loi.
• Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.
• Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Type de procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 08/07/2015 12:00
Autres renseignements : Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2015/01

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Nom de l'organisme : Centre de SSR Virac-La Croix Bleue
Correspondant : Mme Daniel Cécile, Quartier Virac, 07150, Labastide de Virac, tél : 0475385243, fax : 0475386736, courriel : direction@cssr-virac.fr
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Nom de l'organisme : GCS Helpam, Correspondant : Eric Detrez, Centre hospitalier rue Louis Claron, 07150 Vallon pont d'arc, tél : 0642276904, courriel : eric.detrez@gcs-helpam.fr
Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/06/2015
Adresses à laquelle les offres / candidatures / demandes de participation doivent être envoyées : Nom de l'organisme : Centre de SSR Virac, Correspondant : Daniel Cécile, Quartier Virac, 07150 Labastide de Virac, courriel : direction@cssr-virac.fr

55 EHPAD DE LIGNY-EN-BARROIS

LOCATION-ENTRETIEN D'ARTICLES TEXTILES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : EHPAD de Ligny-en-Barrois
Correspondant : Sainte-Croix Daniel, 15, bd Raymond Poincaré, 55500 Ligny-en-Barrois, tél : 03 29 78 69 85, M61 : m.r.ligny-en-barrois@wanadoo.fr, fax : 03 29 78 42 22
Adresse(s) internet : Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL) : http://ehpad-ligny-en-barrois.e-marchespublics.com
Adresse(s) internet : Adresse générale du profil d'acheteur (URL) : http://ehpad-ligny-en-barrois.e-marchespublics.com
Objet du marché : Location-entretien d'articles textiles
Type de marché : Services
Lieu d'exécution et de livraison : EHPAD, 55500, Ligny-en-Barrois
Caractéristiques principales : Prestation de location-entretien d'articles textiles pour la maison de retraite de Ligny-en-Barrois
Des variantes seront-elles prises en compte : oui.
Quantités : (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Voir RC et CCTP
Durée du marché ou délai d'exécution : à compter du 01/10/2015 et jusqu'au 30/09/2019
Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
• Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants.
• Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.
• Formulaire DC3, Acte d'engagement.
• Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Type de procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 17/08/2015 16:00
Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres
Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/06/2015

75 RÉGION ILE-DE-FRANCE



PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES IARD

AVIS DE MARCHÉ SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Région Ile-de-France, à l'attention de Mme Mathieu Peggy, Unité des affaires juridiques marché qualité 35 boulevard des invalides, F - 75007 Paris, Tél : +33 153857031, Email : peggy.mathieu@iledefrance.fr, Fax : +33 153855249 Code d'identification national : 23750007900064
Adresse(s) internet : Adresse du profil d'acheteur (URL) : https://e-marchespublics.iledefrance.fr
Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Région Ile-de-France, Contact : Unité des affaires juridiques, marchés, qualité, 35 boulevard des invalides, F - 75007 Paris, URL : https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=1712578.orgAcronyme=t5y
Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Région Ile-de-France, Contact : Unité des affaires juridiques, marchés, qualité, 35 boulevard des invalides, F - 75007 Paris, URL : https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=1712578.orgAcronyme=t5y
I.2) Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale
I.3) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.
I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs SECTION II : OBJET DU MARCHÉ II.1) Description : II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Marché de prestations de services d'assurances IARD pour les besoins de la Région Ile-de-France
II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation : Services. Catégorie de services no 6a : Services financiers : a) services d'assurances.
Code NUTS : FR1
II.1.3) L'avis implique : un marché public
II.1.4) Informations sur l'accord-cadre : II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats : Marché de prestations de services d'assurances IARD pour les besoins de la Région Ile-de-France. Ce marché comporte 5 lots
II.1.6) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) : 66515200, 66515100, 66512100, 66514110
II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui
II.1.8) Division en lots : Oui
II est possible de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots
II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non
II.2) Quantité ou étendue du marché
II.2.1) Quantité ou étendue globale : Lot 1 : Assurance « Dommages aux biens et risques annexes - contrat de 1^{ère} ligne » Lot 2 : Assurance « Dommages aux biens et risques annexes - contrat de 2^{ème} ligne » Lot 3 : Assurance « Responsabilité et risques annexes - contrat de 2^{ème} ligne » Lot 4 : Assurance « Responsabilité et risques annexes - contrat de 2^{ème} ligne » Lot 5 : Assurance « Flotte automobile et risques annexes »
II.2.2) Informations sur les options Options : Non
II.2.3) Reconduction : C. marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non
II.3) Durée du marché ou délai d'exécution Durée du marché ou délai d'exécution : à compter du 01 janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2020
Informations sur les lots Lot N°1 Intitulé : Dommages aux biens et risques annexes-Contrat de 1^{ère} ligne 1) Description succincte : Dommages aux biens et risques annexes-Contrat de 1^{ère} ligne 2) Classification CPV : 66515200 3) Quantité ou étendue : 4) Indications quant à une autre durée du marché ou une autre date de commencement / d'achèvement : date à compter du 01 janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020 5) Informations complémentaires sur les lots Lot N°2 Intitulé : Dommages aux biens et risques annexes-Contrat de 2^{ème} ligne 1) Description succincte : Dommages aux biens et risques annexes-Contrat de 2^{ème} ligne 2) Classification CPV : 66515200 3) Quantité ou étendue : 4) Indications quant à une autre durée du marché ou une autre date de commencement / d'achèvement : date à compter du 01 janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020 5) Informations complémentaires sur les lots : Une prestation supplémentaire éventuelle pour le lot 2 (cf. article 4.2.2 de l'acte d'engagement)
Lot N°3 Intitulé : Responsabilité et risques annexes-Contrat de 2^{ème} ligne 1) Description succincte : Responsabilité et risques annexes-Contrat de 2^{ème} ligne 2) Classification CPV : 66516000 3) Quantité ou étendue : 4) Indications quant à une autre durée du marché ou une autre date de commencement / d'achèvement : date à compter du 01 janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020 5) Informations complémentaires sur les lots Lot N°4 Intitulé : Responsabilité et risques annexes-Contrat de 2^{ème} ligne 1) Description succincte : Responsabilité et risques annexes-Contrat de 2^{ème} ligne 2) Classification CPV : 66516000 3) Quantité ou étendue : 4) Indications quant à une autre durée du marché ou une autre date de commencement / d'achèvement : date à compter du 01 janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020 5) Informations complémentaires sur les lots Lot N°5 Intitulé : Flotte automobile et risques annexes 1) Description succincte : Flotte automobile et risques annexes 2) Classification CPV : 66514110 3) Quantité ou étendue : 4) Indications quant à une autre durée du marché ou une autre date de commencement / d'achèvement : date à compter du 01 janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020 5) Informations complémentaires sur les lots

II.2.4) Informations sur les lots Lot N°1 Intitulé : Dommages aux biens et risques annexes-Contrat de 1^{ère} ligne 1) Description succincte : Dommages aux biens et risques annexes-Contrat de 1^{ère} ligne 2) Classification CPV : 66515200 3) Quantité ou étendue : 4) Indications quant à une autre durée du marché ou une autre date de commencement / d'achèvement : date à compter du 01 janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020 5) Informations complémentaires sur les lots Lot N°2 Intitulé : Dommages aux biens et risques annexes-Contrat de 2^{ème} ligne 1) Description succincte : Dommages aux biens et risques annexes-Contrat de 2^{ème} ligne 2) Classification CPV : 66515200 3) Quantité ou étendue : 4) Indications quant à une autre durée du marché ou une autre date de commencement / d'achèvement : date à compter du 01 janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020 5) Informations complémentaires sur les lots Lot N°3 Intitulé : Responsabilité et risques annexes-Contrat de 2^{ème} ligne 1) Description succincte : Responsabilité et risques annexes-Contrat de 2^{ème} ligne 2) Classification CPV : 66516000 3) Quantité ou étendue : 4) Indications quant à une autre durée du marché ou une autre date de commencement / d'achèvement : date à compter du 01 janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020 5) Informations complémentaires sur les lots Lot N°4 Intitulé : Responsabilité et risques annexes-Contrat de 2^{ème} ligne 1) Description succincte : Responsabilité et risques annexes-Contrat de 2^{ème} ligne 2) Classification CPV : 66516000 3) Quantité ou étendue : 4) Indications quant à une autre durée du marché ou une autre date de commencement / d'achèvement : date à compter du 01 janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020 5) Informations complémentaires sur les lots Lot N°5 Intitulé : Flotte automobile et risques annexes 1) Description succincte : Flotte automobile et risques annexes 2) Classification CPV : 66514110 3) Quantité ou étendue : 4) Indications quant à une autre durée du marché ou une autre date de commencement / d'achèvement : date à compter du 01 janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020 5) Informations complémentaires sur les lots

plies : Certificats de qualification professionnelle et agréments (ou équivalent)
III.2.4) Marchés réservés : Non
III.3) Conditions propres aux marchés de services
III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière : Oui Article L. 511-1 et L. 310-2 du code des assurances, relatifs aux professions d'intermédiaires d'assurances et d'assureurs.
III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Non
SECTION IV : PROCÉDURE IV.1) Type de procédure IV.1.1) Type de procédure : Ouverte IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer : IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue : IV.2) Critères d'attribution IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération : 1. Critère nature et étendue des garanties et qualité des clauses contractuelles (en %) : 50
2. Critère tarification (en %) : 30
3. Critère modalités et procédure de gestion des dossiers et notamment des sinistres par la compagnie et/ou l'intermédiaire (en %) : 20
IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non
IV.3) Renseignements d'ordre administratif IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 1500260
IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 31/07/2015 à 17 h 00
IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.
IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres)
IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES V.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique : V.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communaux : Non V.3) Autres informations V.4) Procédures de recours V.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75181 Paris, Tél : +33 144594400. E-mail : greffe-te-paris@juradm.fr. Fax : +33 144594646. URL : http://www.ta-paris.juradm.fr V.4.2) Introduction des recours V.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, 75181 Paris, Tél : +33 144594400. E-mail : greffe-te-paris@juradm.fr. Fax : +33 144594646. URL : http://www.ta-paris.juradm.fr V.5) Date d'envoi du présent avis : 18 juin 2015

91 LA VILLE DU BOIS



TRANSPORT D'ENFANTS DES ÉCOLES, CRÈCHES ET ACCUEILS DE LOISIRS

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : LA VILLE DU BOIS Correspondant : Monsieur le maire, Place du général de Gaulle, 91620 La ville du bois, tél : 01 64 49 59 29, M61 : juridique.direction@lavedubois.fr
Adresse(s) internet : Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL) : http://www.e-marchespublics.com Adresse(s) internet : Adresse générale du profil d'acheteur (URL) : http://lavedubois.e-marchespublics.com
Objet du marché : Transport d'enfants des écoles, crèches et accueils de loisirs
Type de marché : Services
Caractéristiques principales : Navettes quotidiennes des enfants sortant de l'école élémentaire vers l'accueil de loisirs en semaine scolaire - prestations pour les sorties pédagogiques des accueils de loisirs et de la crèche les mercredis et vacances scolaires - navettes d'élèves de l'école vers le gymnase local - prestations sorties pédagogiques des écoles primaires en semaine scolaire
Refus des variantes.
Durée du marché ou délai d'exécution : à compter du 01/09/2015 et jusqu'au 31/08/2016
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
• Expériences et valeur technique (60 %)
• Coût de la prestation (40 %)
Type de procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 10/07/2015 12:00
Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres
Renseignements complémentaires : Les transmissions électroniques sont réalisables à l'adresse internet e-marchespublics.com
Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions : offre pour : transport d'enfants des écoles et accueils de loisirs - ne pas ouvrir Les offres devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal ou remises contre récépissé

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Nom de l'organisme : Mairie de la ville du bois, Correspondant : Christine Mermet, Place du général de Gaulle, 91620, La ville du bois, tél : 0164495929, fax : 0164495939, courriel : juridique.direction@lavilledubois.fr
 Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Nom de l'organisme : Mairie de la ville du bois, Correspondant : Cyril Caulay, Place du général de Gaulle, 91620 La ville du bois, tél : 0164495945, fax : 0164495939, courriel : educatif.direction@lavilledubois.fr
 Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/06/2015
 Adresses à laquelle les offres / candidatures / demandes de participation doivent être envoyées : Nom de l'organisme : Mairie de la ville du bois, Correspondant : Monsieur le maire, Place du général de Gaulle, 91620 La ville du bois, tél : 0164495949, fax : 0164495939

TRAVAUX

CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTES D'ARMOR

CONSTRUCTION D'UNE FOSSE CIRCULAIRE SEMI-ENTERRÉE ET DES CHEMINS D'ACCÈS

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
 Chambre d'Agriculture Côtes d'Armor
 Correspondant : Mr le président, 4 avenue du chaulier sans plâtré, 22195 Plérin cedex, tél : 0296792103, fax : 0296792103, courriel : julien.morcel@cotés-d-armor.chambagri.fr
 Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :
 Chambre consulaire
 Objet du marché :
 Construction d'une fosse circulaire semi-enterrée de 2000 m3 et des chemins d'accès
 Type de marché de travaux :
 exécution
 CPV :
 • Objet principal : 45000000
 Lieu d'exécution :
 La vallée, 22400 Quintenic
 Code NUTS: FR521
 L'avis implique un marché public.
 Caractéristiques principales :
 Lot n°1: terrassement, drainage, empierrement, réseau de remplissage de la fosse et des chemins d'accès
 Lot n°2: maçonnerie de la fosse
 Des variantes seront-elles prises en compte : oui.
 Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.
 Prestation divisée en lot : oui
 Date prévisionnelle de commencement des travaux :
 15/09/2015
 Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français
 Unité monétaire utilisée, l'euro.
 Conditions de participation :
 • Critères de sélection des candidatures :
 Trois critères d'évaluation:
 - la coût
 - la valeur technique
 - le délai de réalisation
 Marché réservé : non.
 Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
 • Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants.
 • Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.
 • Formulaire DC3, Acte d'engagement.
 Critères d'attribution :
 Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
 • Coût de l'investissement (50 %)
 • Valeur technique (35 %)
 • Délais de réalisation (15 %)
 Une enchère électronique ne sera pas effectuée.
 Type de procédure :
 Procédure adaptée
 Date limite de réception des offres :
 15/07/2015 12:00
 Délai minimum de validité des offres :
 120 jours à compter de la date limite de réception des offres
 Conditions de remise des offres ou des candidatures :
 Par courrier
 Date d'envoi du présent avis à la publication :
 19/06/2015

Renseignements relatifs aux lots :
 • Lot 1: terrassement, drainage, empierrement, réseau de remplissage de la fosse et chemins d'accès.
 Outre, le terrassement et le drainage de la fosse, le lot N°1 comprendra également la mise en place de 2 chemins d'accès définis dans le plan joint au CCTP :
 - 1 chemin d'accès pour les camions et engins agricoles de 4m de largeur
 - 1 chemin d'accès pour les vaches laitières de 3 m de largeur.
 Les matériaux issus du creusement de la fosse seront déposés à proximité du chantier dans un rayon de 300 m environ. En dehors de la zone de remplissage, le terrain devra être remis en état pour les cultures tout autour de la fosse.
 Le lot N°1 comprendra également la réalisation d'une tranchée pour la mise en place d'une gaine pour un câble électrique et du tuyau de remplissage de la fosse. Ce tuyau enterré reliera le hangar de centrifugation à la fosse.
 C.P.V. - Objet principal : 45100000
 Objets supplémentaires : 45111230
 • Lot 2: maçonnerie de la fosse
 La fosse circulaire aura une capacité totale de 2000 m3 et une profondeur de 5 m. Elle sera semi enterrée : 3m enterrés et 2m hors sol par rapport au niveau fini de la zone de remplissage. La fosse devra permettre le stockage du digestat issu de la station de méthanisation ou du lisier brut de porcs ou de bovins.
 La construction de l'ouvrage devra respecter le cahier des charges des ouvrages de stockage de lisiers et autres effluents liquides, défini dans l'annexe 2 de l'arrêté du 26 février 2002 relatif aux travaux de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage. Les prescriptions techniques concernant la construction des ouvrages

de stockage de lisiers sont applicables à l'ensemble des effluents liquides issus des élevages agricoles.
 C.P.V. - Objet principal : 45000000

54 VILLE DE PULLIGNY

MISE EN SÉCURITÉ D'UNE TRAVERSÉE ET AMÉNAGEMENT DE PLACES

1- IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE
 Commune de Pulligny – 2 grande rue 54160 PULLIGNY
 2- MODE DE PASSATION : procédure adaptée
 3- OBJET DU MARCHÉ :
 - Mise en sécurité de la traversée de la RD50b et RD50g
 - Aménagement de la place Leclerc
 - Aménagement de la place du moulin
 4- LIEU D'EXECUTION : Commune de Pulligny
 5- CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES - voirie :
 1) décroûtage/rabotage : 2500 m²
 2) bordures : 1175 ml
 3) traitement de surface : 2675 m²
 - mobilier urbain : 42 u
 - enfouissement des réseaux secs :
 1) linéaire total de réseaux principaux + branchements : 1700ml
 2) nombre de branchements à dissimuler : 33u
 3) ensemble mât + luminaire : 3u
 4) ensemble mât + caducée : 11u
 6- CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Se reporter aux critères énoncés dans le règlement de la présente consultation
 7- MODALITÉS D'OBTENTION
 Version dématérialisée : site internet : www.e-marchespublics.com
 8- DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Le vendredi 10 juillet 2015 à 12h00
 9- ADRESSE DE REMISE DES OFFRES :
 Mairie de Pulligny - 2 grande rue 54160 Pulligny
 10- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
 CONSILIMUM - Stéphane FERQUEL - 4 rue Marcel Goulette 88130 CHARMES - 09 81 73 16 12 - consilium@bbox.fr
 11- DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS
 19/06/2015

19- RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LOTS :
 • Lot 1: terrassement, drainage, empierrement, réseau de remplissage de la fosse et chemins d'accès.
 Outre, le terrassement et le drainage de la fosse, le lot N°1 comprendra également la mise en place de 2 chemins d'accès définis dans le plan joint au CCTP :
 - 1 chemin d'accès pour les camions et engins agricoles de 4m de largeur
 - 1 chemin d'accès pour les vaches laitières de 3 m de largeur.
 Les matériaux issus du creusement de la fosse seront déposés à proximité du chantier dans un rayon de 300 m environ. En dehors de la zone de remplissage, le terrain devra être remis en état pour les cultures tout autour de la fosse.
 Le lot N°1 comprendra également la réalisation d'une tranchée pour la mise en place d'une gaine pour un câble électrique et du tuyau de remplissage de la fosse. Ce tuyau enterré reliera le hangar de centrifugation à la fosse.
 C.P.V. - Objet principal : 45100000
 Objets supplémentaires : 45111230
 • Lot 2: maçonnerie de la fosse
 La fosse circulaire aura une capacité totale de 2000 m3 et une profondeur de 5 m. Elle sera semi enterrée : 3m enterrés et 2m hors sol par rapport au niveau fini de la zone de remplissage. La fosse devra permettre le stockage du digestat issu de la station de méthanisation ou du lisier brut de porcs ou de bovins.
 La construction de l'ouvrage devra respecter le cahier des charges des ouvrages de stockage de lisiers et autres effluents liquides, défini dans l'annexe 2 de l'arrêté du 26 février 2002 relatif aux travaux de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage. Les prescriptions techniques concernant la construction des ouvrages

Dématérialisez vos actes réglementaires et budgétaires (solution homologuée)
 Tél. 01 72 36 55 48
 legalite.com

de stockage de lisiers sont applicables à l'ensemble des effluents liquides issus des élevages agricoles.
 C.P.V. - Objet principal : 45000000

TRAVAUX

CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTES D'ARMOR

CONSTRUCTION D'UNE FOSSE CIRCULAIRE SEMI-ENTERRÉE ET DES CHEMINS D'ACCÈS

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
 Chambre d'Agriculture Côtes d'Armor
 Correspondant : Mr le président, 4 avenue du chaulier sans plâtré, 22195 Plérin cedex, tél : 0296792103, fax : 0296792103, courriel : julien.morcel@cotés-d-armor.chambagri.fr
 Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :
 Chambre consulaire
 Objet du marché :
 Construction d'une fosse circulaire semi-enterrée de 2000 m3 et des chemins d'accès
 Type de marché de travaux :
 exécution
 CPV :
 • Objet principal : 45000000
 Lieu d'exécution :
 La vallée, 22400 Quintenic
 Code NUTS: FR521
 L'avis implique un marché public.
 Caractéristiques principales :
 Lot n°1: terrassement, drainage, empierrement, réseau de remplissage de la fosse et des chemins d'accès
 Lot n°2: maçonnerie de la fosse
 Des variantes seront-elles prises en compte : oui.
 Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.
 Prestation divisée en lot : oui
 Date prévisionnelle de commencement des travaux :
 15/09/2015
 Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français
 Unité monétaire utilisée, l'euro.
 Conditions de participation :
 • Critères de sélection des candidatures :
 Trois critères d'évaluation:
 - la coût
 - la valeur technique
 - le délai de réalisation
 Marché réservé : non.
 Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
 • Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants.
 • Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.
 • Formulaire DC3, Acte d'engagement.
 Critères d'attribution :
 Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
 • Coût de l'investissement (50 %)
 • Valeur technique (35 %)
 • Délais de réalisation (15 %)
 Une enchère électronique ne sera pas effectuée.
 Type de procédure :
 Procédure adaptée
 Date limite de réception des offres :
 15/07/2015 12:00
 Délai minimum de validité des offres :
 120 jours à compter de la date limite de réception des offres
 Conditions de remise des offres ou des candidatures :
 Par courrier
 Date d'envoi du présent avis à la publication :
 19/06/2015

Renseignements relatifs aux lots :
 • Lot 1: terrassement, drainage, empierrement, réseau de remplissage de la fosse et chemins d'accès.
 Outre, le terrassement et le drainage de la fosse, le lot N°1 comprendra également la mise en place de 2 chemins d'accès définis dans le plan joint au CCTP :
 - 1 chemin d'accès pour les camions et engins agricoles de 4m de largeur
 - 1 chemin d'accès pour les vaches laitières de 3 m de largeur.
 Les matériaux issus du creusement de la fosse seront déposés à proximité du chantier dans un rayon de 300 m environ. En dehors de la zone de remplissage, le terrain devra être remis en état pour les cultures tout autour de la fosse.
 Le lot N°1 comprendra également la réalisation d'une tranchée pour la mise en place d'une gaine pour un câble électrique et du tuyau de remplissage de la fosse. Ce tuyau enterré reliera le hangar de centrifugation à la fosse.
 C.P.V. - Objet principal : 45100000
 Objets supplémentaires : 45111230
 • Lot 2: maçonnerie de la fosse
 La fosse circulaire aura une capacité totale de 2000 m3 et une profondeur de 5 m. Elle sera semi enterrée : 3m enterrés et 2m hors sol par rapport au niveau fini de la zone de remplissage. La fosse devra permettre le stockage du digestat issu de la station de méthanisation ou du lisier brut de porcs ou de bovins.
 La construction de l'ouvrage devra respecter le cahier des charges des ouvrages de stockage de lisiers et autres effluents liquides, défini dans l'annexe 2 de l'arrêté du 26 février 2002 relatif aux travaux de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage. Les prescriptions techniques concernant la construction des ouvrages

de stockage de lisiers sont applicables à l'ensemble des effluents liquides issus des élevages agricoles.
 C.P.V. - Objet principal : 45000000

54 VILLE DE PULLIGNY

MISE EN SÉCURITÉ D'UNE TRAVERSÉE ET AMÉNAGEMENT DE PLACES

1- IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE
 Commune de Pulligny – 2 grande rue 54160 PULLIGNY
 2- MODE DE PASSATION : procédure adaptée
 3- OBJET DU MARCHÉ :
 - Mise en sécurité de la traversée de la RD50b et RD50g
 - Aménagement de la place Leclerc
 - Aménagement de la place du moulin
 4- LIEU D'EXECUTION : Commune de Pulligny
 5- CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES - voirie :
 1) décroûtage/rabotage : 2500 m²
 2) bordures : 1175 ml
 3) traitement de surface : 2675 m²
 - mobilier urbain : 42 u
 - enfouissement des réseaux secs :
 1) linéaire total de réseaux principaux + branchements : 1700ml
 2) nombre de branchements à dissimuler : 33u
 3) ensemble mât + luminaire : 3u
 4) ensemble mât + caducée : 11u
 6- CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Se reporter aux critères énoncés dans le règlement de la présente consultation
 7- MODALITÉS D'OBTENTION
 Version dématérialisée : site internet : www.e-marchespublics.com
 8- DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Le vendredi 10 juillet 2015 à 12h00
 9- ADRESSE DE REMISE DES OFFRES :
 Mairie de Pulligny - 2 grande rue 54160 Pulligny
 10- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
 CONSILIMUM - Stéphane FERQUEL - 4 rue Marcel Goulette 88130 CHARMES - 09 81 73 16 12 - consilium@bbox.fr
 11- DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS
 19/06/2015

19- RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LOTS :
 • Lot 1: terrassement, drainage, empierrement, réseau de remplissage de la fosse et chemins d'accès.
 Outre, le terrassement et le drainage de la fosse, le lot N°1 comprendra également la mise en place de 2 chemins d'accès définis dans le plan joint au CCTP :
 - 1 chemin d'accès pour les camions et engins agricoles de 4m de largeur
 - 1 chemin d'accès pour les vaches laitières de 3 m de largeur.
 Les matériaux issus du creusement de la fosse seront déposés à proximité du chantier dans un rayon de 300 m environ. En dehors de la zone de remplissage, le terrain devra être remis en état pour les cultures tout autour de la fosse.
 Le lot N°1 comprendra également la réalisation d'une tranchée pour la mise en place d'une gaine pour un câble électrique et du tuyau de remplissage de la fosse. Ce tuyau enterré reliera le hangar de centrifugation à la fosse.
 C.P.V. - Objet principal : 45100000
 Objets supplémentaires : 45111230
 • Lot 2: maçonnerie de la fosse
 La fosse circulaire aura une capacité totale de 2000 m3 et une profondeur de 5 m. Elle sera semi enterrée : 3m enterrés et 2m hors sol par rapport au niveau fini de la zone de remplissage. La fosse devra permettre le stockage du digestat issu de la station de méthanisation ou du lisier brut de porcs ou de bovins.
 La construction de l'ouvrage devra respecter le cahier des charges des ouvrages de stockage de lisiers et autres effluents liquides, défini dans l'annexe 2 de l'arrêté du 26 février 2002 relatif aux travaux de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage. Les prescriptions techniques concernant la construction des ouvrages

Dématérialisez vos actes réglementaires et budgétaires (solution homologuée)
 Tél. 01 72 36 55 48
 legalite.com

gé(s): Se référer au règlement de la consultation
 Marché réservé : non.
 Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
 • Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
 • Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
 • Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
 • Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années en vertu de la loi.
 • Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
 • Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique (documents à produire en annexe du formulaire.
 • Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire.
 • Certificats de qualifications professionnelles.
 • Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants.
 • Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.
 • Formulaire DC3, Acte d'engagement.
 • Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance.
 • Si l'appui pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.
 • Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.
 • Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.
 • Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.
 • Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.
 • Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.
 Critères d'attribution :
 Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
 • Valeur technique (60 %)
 • Prix (40 %)
 Type de procédure :
 Procédure adaptée
 Date limite de réception des offres :
 10/07/2015 17:00
 Délai minimum de validité des offres :
 120 jours à compter de la date limite de réception des offres
 Autres renseignements :
 Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
 2015-04
 Conditions de remise des offres ou des candidatures :
 Les candidatures et offres seront remises en un exemplaire sous pli d'envoi cacheté à l'adresse suivante :
 Mairie de Lozanne 15 route de Lyon 69380 Lozanne.
 Avec la mention: Rénovation / agrandissement de la salle des sports
 Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal
 Transmission électronique
 Les candidats pourront déposer leurs offres dans les mêmes délais sur la plateforme sécurisée http://mairie-lozanne.e-marchespublics.com
 Une signature électronique est demandée. Quels que soient les modes de transmission autorisés, les plis doivent parvenir avant la date et l'heure limites fixées au point 1, faute de quoi, ils ne seront pas ouverts et seront renvoyés à leurs auteurs.
 Date d'envoi du présent avis à la publication :
 19/06/2015
 Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :
 Nom de l'organisme : Mairie de Lozanne, Correspondant : Julie Berger-Vachon, 15 route de Lyon, 69380 Lozanne, tél : 0478437174
 Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :
 Nom de l'organisme : U-Bahn, Correspondant : Ronan Martin, 69 rue Salmon Reinach, 69007 Lyon, tél : 0437709174, Poste 0955691472.
 Instance chargée des procédures de recours :
 Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon cedex 03, tél : 0478141059

TRAVAUX

CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTES D'ARMOR

CONSTRUCTION D'UNE FOSSE CIRCULAIRE SEMI-ENTERRÉE ET DES CHEMINS D'ACCÈS

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
 Chambre d'Agriculture Côtes d'Armor
 Correspondant : Mr le président, 4 avenue du chaulier sans plâtré, 22195 Plérin cedex, tél : 0296792103, fax : 0296792103, courriel : julien.morcel@cotés-d-armor.chambagri.fr
 Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :
 Chambre consulaire
 Objet du marché :
 Construction d'une fosse circulaire semi-enterrée de 2000 m3 et des chemins d'accès
 Type de marché de travaux :
 exécution
 CPV :
 • Objet principal : 45000000
 Lieu d'exécution :
 La vallée, 22400 Quintenic
 Code NUTS: FR521
 L'avis implique un marché public.
 Caractéristiques principales :
 Lot n°1: terrassement, drainage, empierrement, réseau de remplissage de la fosse et des chemins d'accès
 Lot n°2: maçonnerie de la fosse
 Des variantes seront-elles prises en compte : oui.
 Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.
 Prestation divisée en lot : oui
 Date prévisionnelle de commencement des travaux :
 15/09/2015
 Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français
 Unité monétaire utilisée, l'euro.
 Conditions de participation :
 • Critères de sélection des candidatures :
 Trois critères d'évaluation:
 - la coût
 - la valeur technique
 - le délai de réalisation
 Marché réservé : non.
 Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
 • Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants.
 • Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.
 • Formulaire DC3, Acte d'engagement.
 Critères d'attribution :
 Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
 • Coût de l'investissement (50 %)
 • Valeur technique (35 %)
 • Délais de réalisation (15 %)
 Une enchère électronique ne sera pas effectuée.
 Type de procédure :
 Procédure adaptée
 Date limite de réception des offres :
 15/07/2015 12:00
 Délai minimum de validité des offres :
 120 jours à compter de la date limite de réception des offres
 Conditions de remise des offres ou des candidatures :
 Par courrier
 Date d'envoi du présent avis à la publication :
 19/06/2015

Renseignements relatifs aux lots :
 • Lot 1: terrassement, drainage, empierrement, réseau de remplissage de la fosse et chemins d'accès.
 Outre, le terrassement et le drainage de la fosse, le lot N°1 comprendra également la mise en place de 2 chemins d'accès définis dans le plan joint au CCTP :
 - 1 chemin d'accès pour les camions et engins agricoles de 4m de largeur
 - 1 chemin d'accès pour les vaches laitières de 3 m de largeur.
 Les matériaux issus du creusement de la fosse seront déposés à proximité du chantier dans un rayon de 300 m environ. En dehors de la zone de remplissage, le terrain devra être remis en état pour les cultures tout autour de la fosse.
 Le lot N°1 comprendra également la réalisation d'une tranchée pour la mise en place d'une gaine pour un câble électrique et du tuyau de remplissage de la fosse. Ce tuyau enterré reliera le hangar de centrifugation à la fosse.
 C.P.V. - Objet principal : 45100000
 Objets supplémentaires : 45111230
 • Lot 2: maçonnerie de la fosse
 La fosse circulaire aura une capacité totale de 2000 m3 et une profondeur de 5 m. Elle sera semi enterrée : 3m enterrés et 2m hors sol par rapport au niveau fini de la zone de remplissage. La fosse devra permettre le stockage du digestat issu de la station de méthanisation ou du lisier brut de porcs ou de bovins.
 La construction de l'ouvrage devra respecter le cahier des charges des ouvrages de stockage de lisiers et autres effluents liquides, défini dans l'annexe 2 de l'arrêté du 26 février 2002 relatif aux travaux de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage. Les prescriptions techniques concernant la construction des ouvrages

de stockage de lisiers sont applicables à l'ensemble des effluents liquides issus des élevages agricoles.
 C.P.V. - Objet principal : 45000000

54 VILLE DE PULLIGNY

MISE EN SÉCURITÉ D'UNE TRAVERSÉE ET AMÉNAGEMENT DE PLACES

1- IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE
 Commune de Pulligny – 2 grande rue 54160 PULLIGNY
 2- MODE DE PASSATION : procédure adaptée
 3- OBJET DU MARCHÉ :
 - Mise en sécurité de la traversée de la RD50b et RD50g
 - Aménagement de la place Leclerc
 - Aménagement de la place du moulin
 4- LIEU D'EXECUTION : Commune de Pulligny
 5- CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES - voirie :
 1) décroûtage/rabotage : 2500 m²
 2) bordures : 1175 ml
 3) traitement de surface : 2675 m²
 - mobilier urbain : 42 u
 - enfouissement des réseaux secs :
 1) linéaire total de réseaux principaux + branchements : 1700ml
 2) nombre de branchements à dissimuler : 33u
 3) ensemble mât + luminaire : 3u
 4) ensemble mât + caducée : 11u
 6- CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Se reporter aux critères énoncés dans le règlement de la présente consultation
 7- MODALITÉS D'OBTENTION
 Version dématérialisée : site internet : www.e-marchespublics.com
 8- DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Le vendredi 10 juillet 2015 à 12h00
 9- ADRESSE DE REMISE DES OFFRES :
 Mairie de Pulligny - 2 grande rue 54160 Pulligny
 10- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
 CONSILIMUM - Stéphane FERQUEL - 4 rue Marcel Goulette 88130 CHARMES - 09 81 73 16 12 - consilium@bbox.fr
 11- DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS
 19/06/2015

19- RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LOTS :
 • Lot 1: terrassement, drainage, empierrement, réseau de remplissage de la fosse et chemins d'accès.
 Outre, le terrassement et le drainage de la fosse, le lot N°1 comprendra également la mise en place de 2 chemins d'accès définis dans le plan joint au CCTP :
 - 1 chemin d'accès pour les camions et engins agricoles de 4m de largeur
 - 1 chemin d'accès pour les vaches laitières de 3 m de largeur.
 Les matériaux issus du creusement de la fosse seront déposés à proximité du chantier dans un rayon de 300 m environ. En dehors de la zone de remplissage, le terrain devra être remis en état pour les cultures tout autour de la fosse.
 Le lot N°1 comprendra également la réalisation d'une tranchée pour la mise en place d'une gaine pour un câble électrique et du tuyau de remplissage de la fosse. Ce tuyau enterré reliera le hangar de centrifugation à la fosse.
 C.P.V. - Objet principal : 45100000
 Objets supplémentaires : 45111230
 • Lot 2: maçonnerie de la fosse
 La fosse circulaire aura une capacité totale de 2000 m3 et une profondeur de 5 m. Elle sera semi enterrée : 3m enterrés et 2m hors sol par rapport au niveau fini de la zone de remplissage. La fosse devra permettre le stockage du digestat issu de la station de méthanisation ou du lisier brut de porcs ou de bovins.
 La construction de l'ouvrage devra respecter le cahier des charges des ouvrages de stockage de lisiers et autres effluents liquides, défini dans l'annexe 2 de l'arrêté du 26 février 2002 relatif aux travaux de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage. Les prescriptions techniques concernant la construction des ouvrages

Dématérialisez vos actes réglementaires et budgétaires (solution homologuée)
 Tél. 01 72 36 55 48
 legalite.com

exécution
 CPV :
 • Objet principal : 45233140 IA27
 Lieu d'exécution :
 Herpelmont, 88600 Herpelmont
 Code NUTS: FR
 L'avis implique un marché public.
 Caractéristiques principales :
 VRD
 Démolition des ouvrages existants, terrassement, assainissement, voirie et finition
 Quantités : (fournitures et services), nature et étendue (travaux):
 Gnt : 700 m³ - tuyaux pvc : 140 ml - caniveaux cct : 780 ml
 Enrobés sur voirie : 510 tonnes
 Des variantes seront-elles prises en compte : non.
 La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.
 Prestation divisée en lot : non
 Durée du marché ou délai d'exécution : en 2 mois à compter de la notification du marché
 Date prévisionnelle de commencement des travaux :
 01/03/2016
 Cautionnement et garanties exigés :
 Retenue de garantie de 5% appliquée conformément à l'article 101 du code des marchés publics. Elle pourra être remplacée soit par une garantie à première demande soit par une caution personnelle et solidaire.
 Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :
 Le règlement s'effectuera par virement administratif. Les paiements interviendront dans un délai de 30 jours. Les prix sont actualisables. Il est prévu le versement d'une avance de 5 % si le titulaire l'a acceptée dans l'acte d'engagement.
 Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français
 Unité monétaire utilisée, l'euro.
 Conditions de participation :
 • Critères de sélection des candidatures :
 Application des articles 43 à 47 et de l'article 52 du code des marchés publics.
 Marché réservé : non.
 Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
 • Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
 • Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
 • Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant et/ou récentes de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
 • Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail.
 • Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.
 • Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années en vertu de la loi.
 • Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
 • Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique (documents à produire en annexe du formulaire.
 • Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire.
 • Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.
 • Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.
 • Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.
 • Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.
 Critères d'attribution :
 Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
 • Valeur technique (60 %)
 • Prix (40 %)
 Type de procédure :
 Procédure adaptée
 Date limite de réception des offres :
 10/07/2015 17:00
 Délai minimum de validité des offres :
 120 jours à compter de la date limite de réception des offres
 Autres renseignements :
 Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
 2015-04
 Conditions de remise des offres ou des candidatures :
 Les candidatures et offres seront remises en un exemplaire sous pli d'envoi cacheté à l'adresse suivante :
 Mairie de Lozanne 15 route de Lyon 69380 Lozanne.
 Avec la mention: Rénovation / agrandissement de la salle des sports
 Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal
 Transmission électronique
 Les candidats pourront déposer leurs offres dans les mêmes délais sur la plateforme sécurisée http://mairie-lozanne.e-marchespublics.com
 Une signature électronique est demandée. Quels que soient les modes de transmission autorisés, les plis doivent parvenir avant la date et l'heure limites fixées au point 1, faute de quoi, ils ne seront pas ouverts

II.2) VALEUR TOTALE FINALE DU OU DES MARCHÉ(S)
 II.2.1) Valeur totale finale du ou des marchés(s) :
 Hors TVA.
SECTION IV : PROCÉDURE
IV.1) TYPE DE PROCÉDURE
 IV.1.1) Type de procédure : Ouverte
IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION
 IV.2.1) Critères d'attribution :
 IV.2.2) Une enchère électronique a été utilisée :
IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF
 IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :
 IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :
 Oui.
 Avis de marché
 Numéro d'avis au JO : 2015/S 047-081613 du 07/03/2015
SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ
MARCHÉ n°:
 LOT n°:1
INTITULÉ : Prestations d'impression offset et fourniture en papeterie
V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :
V.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES :
V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ :
 SARL Becquart Impressions
V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ :
V.5) LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ :
MARCHÉ n°:
 LOT n°:1
INTITULÉ : Prestations d'impression offset et fourniture en papeterie
V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :
V.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES :
V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ :
 Imprimerie Jean Bernard
V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ :
V.5) LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ :
MARCHÉ n°:
 LOT n°:1
INTITULÉ : Prestations d'impression offset et fourniture en papeterie
V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :
V.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES :
V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ :
 L'Artésienne
V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ :
V.5) LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ :
MARCHÉ n°:
 LOT n°:2
INTITULÉ : Impressions d'affiches très grand format
V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :
V.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES :
V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ :
 SARL Bimier Marquage
V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ :

V.5) LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ :
ÉTÉ ATTRIBUÉ :
 DS Impression
V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ :
V.5) LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ :
MARCHÉ n°:
 LOT n°:2
INTITULÉ : Impressions d'affiches très grand format
V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :
V.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES :
V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ :
 Publitex
V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ :
V.5) LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ :
MARCHÉ n°:
 LOT n°:3
INTITULÉ : Impressions de cartes en PVC
V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :
V.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES :
V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ :
 Imprimerie Chartrez
V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ :
V.5) LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ :
MARCHÉ n°:
 LOT n°:3
INTITULÉ : Impressions de cartes en PVC
V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :
V.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES :
V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ :
 Imprimerie Woelfflé
V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ :
V.5) LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ :
MARCHÉ n°:
 LOT n°:3
INTITULÉ : Impressions de cartes en PVC
V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :
V.2) NOMBRE D'OFFRES REÇUES :
V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ :
 SARL Bimier Marquage
V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ :

V.5) LE MARCHÉ EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE SOUS-TRAITÉ :
SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
VI.1) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :
VI.2) AUTRES INFORMATIONS :
 Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 18/06/2015
VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS
VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours :
VI.3.2) Introduction des recours :
VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :
 18/06/2015

91 VILLE DE YERRES



ENTRETIEN ET TRAVAUX NEUFS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : MENUISERIES EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES - FAUX PLAFONDS - CLOISONS - AGENCEMENT ET OCCULTATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
 Mairie d'Yerres
 Correspondant : Monsieur le député-maire, 60 rue Charles de Gaulle, 91330 Yerres, tél : 0169497705, fax : 0169497719, courriel : sthilotlanglois@yverres.fr, adresse internet : http://www.e-marchespublics.com, adresse internet du profil d'acheteur : http://www.e-marchespublics.com
 Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
 Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques
 Objet du marché : Travaux d'entretien et travaux neufs des bâtiments communaux : menuiseries extérieures et intérieures - faux plafonds - cloisons - agencement et occultation
 Type de marché de travaux : exécution

CPV :
 • Objet principal : 45421000
 Critères d'attribution retenus : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
 • Le bordereau des prix unitaires (40 %)
 • Les performances en matière d'environnement (10 %)
 • Les moyens techniques en matériels et en personnels propres à l'entreprise pouvant être mis en œuvre pour l'exécution du marché, fiches (30 %)
 • Les moyens mis en œuvre pour respecter le délai d'intervention d'urgence (20 %)
 Type de procédure : Procédure adaptée
 Numéro du marché ou du lot : Lot unique.
 Nom du titulaire / organisme : MAN-SUTTI, 34 rue de la Forêt, 91860 EPI-NAV-SOUS-SENART, téléphone: 0169489614, fax: 0169487060
 Montant maxi annuel : 840000 euros.
 Date d'attribution du marché: 08/06/2015.
 Nombre total d'offres reçues : 1
 Autres informations :
 Avis initial paru dans Les Echos - journal + web inclus le 4 février 2015.
 Marché conclu pour une durée d'un an. Il peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.
 Le marché est consultable sur demande écrite à l'adresse suivante : mairie d'Yerres - service juridique - 60 rue Charles de Gaulle - 91330 Yerres
 Le lieu de consultation est : service juridique, 22 rue du mont griffon 91330 Yerres.
 Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du cja, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article r. 551-7 du cja. - recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.
 L'avis concerne la conclusion d'un accord-cadre.
 Une enchère électronique a été effectuée : Non.
 Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Versailles, 56 avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles, tél : 0139205400, fax : 0139205487, courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr, adresse internet : http://www.ta-versailles.juradm.fr
 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Versailles, 56 avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles, tél : 0139205400, fax : 0139205487, courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr, adresse internet : http://www.ta-versailles.juradm.fr
 Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/06/2015

Les Échos sont habilités à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de Paris (75) - Arrêté n° 2013358-0008 du 24/12/2013, de l'Essonne (91) - Arrêté n° 2014/1028 du 26/11/2014 - des Hauts-de-Seine (92) - Arrêté n° 2014/647 du 16/12/2014, de la Seine-Saint-Denis (93) - Arrêté n° 2014/3510 du 16/12/2014, du Val-de-Marne (94) - Arrêté n° 2014/7883 du 22/12/2014, du Rhône (69) - Arrêté n° 2014080/0001 du 21/03/2014, du Val d'Oise (95) - Arrêté du 30/12/2014 et des Yvelines (78) - Arrêté du 16/12/2014.

COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES //
 ▶ Thomas BARRÉ : 01 49 53 89 21
 tbarre@lesechos.fr

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT NOUS TRANSMETTRE VOS ANNONCES //
 ▶ Par E-mail :

marchespublics@lesechos.fr
 ▶ Par Fax au : 01 49 53 22 60

▶ Par courrier au :

Les Echos Legal -
 Marchés Publics -
 16, rue du Quatre Septembre -
 75002 PARIS

Date limite de réception : le lundi midi pour une parution le mercredi suivant dans Les Echos Entreprises et Collectivités.

TARIF HT DES ANNONCES ET MODALITÉS DE PUBLICATION //
 La présentation des annonces est soumise aux règles définies par Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication. Le prix de la ligne s'entend pour une ligne de référence de 40 signes en corps minimal 6 point Didot. Le calibrage de l'annonce est établi au lignomètre du corps employé de filet à filet.

Annonces légales (tarifs 2015) par département

Département 75	5,49 €
Département 78	5,24 €
Département 91	5,12 €
Département 92	5,49 €
Département 93	5,49 €
Département 94	5,49 €
Département 95	5,24 €
Département 69	4,28 €

Annonces autres départements..... 5 €

Les Echos Entreprises & Collectivités

▶ Directeur :
 Capucine Marraud des Grottes
 cmarraud@lesechos.fr
 ▶ Directeur Adjoint :
 Laurent Lebrun
 llebrun@lesechos.fr
 ▶ Directeur de Production & Logistique : Jérôme Mancellon

Les Echos & les MAPA

RETROUVEZ LES AVIS DE MARCHÉS SUR **MARCHES-PUBLICS.LESECHOS.FR**

Bénéficiez d'un espace privilégié dans Les Echos pour la publication de vos MAPA

01 49 53 89 21
 marchespublics@lesechos.fr

LesEchosMARCHÉS PUBLICS

AAPC 61 DEM390214

FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ
 Nom et adresse : EHPAD « Les Epicéas »
 14 Rue Xavier Onfray 61800 TINCHEBRAY
 Type de marché : Fourniture
 Date limite de réception : 16/08/2015 - 13h00
 Site internet : www.e-marchespublics.com
 les dossiers sont à retirer à l'adresse mail suivante : maison.retraite.epiceas@wanadoo.fr

AAPC 91 DEM385129

REFECTION DE VOIRIE 2015
 Nom et adresse : Commune de Sermaise,
 280 AVENUE PAUL BLOT, 91530 SERMAISE,
 tél : 0164598227, fax : 0164598227,
 mél : mairie.sermaise@wanadoo.fr
 Type de marché : Travaux
 Date limite de réception : 06/07/2015 - 12h00
 Site internet : www.e-marchespublics.com

AAPC 91 DEM390080

TRAVAUX DE DÉMOLITION PARTIELLE DU PAVILLON SITUÉ A L'ANGLE DE LA VOIE DES POSTES ET DE LA RUE DES CAILLEBOUDES
 Nom et adresse : LA VILLE DU BOIS, Thierry RIEUX, Place du général de Gaulle, 91620 LA VILLE DU BOIS, tél : 0164495680, fax : 0164495689, mél : dst@lavilledubois.fr
 Type de marché : Travaux
 Date limite de réception : 09/07/2015 - 14h00
 Site internet : www.e-marchespublics.com

Bénéficiez d'un espace privilégié dans Les Echos pour la publication de vos MAPA

01 49 53 89 21
 marchespublics@lesechos.fr

Les Echos, le plus gros potentiel de contacts en entreprises

Thomas Barré
 tbarre@lesechos.fr
 01 49 53 89 21

Les Echos
 | place aux décisions |

LES MARCHÉS À PROCÉDURES ADAPTÉES (MAPA)

DÉPT.	MAÎTRISE D'OUVRAGE	OBJET DU MARCHÉ	DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS	RÉFÉRENCE
50	CNAC La Brèche	Fourniture et acheminement de gaz naturel	Le 13/07/2015 à 12h00	390094
95	Ville de Guiry en Vexin	Cabinet d'urbanisme pour l'élaboration d'un plan local d'urbanisme	Le 10/07/2015 à 16h00	388546
67	Ville de Gamsheim	Construction de vestiaires et d'un club-house au stade du Bitzig	Le 16/07/2015 à 12h00	391576

Administrations & Entreprises

ATEXO vous accompagne dans vos projets de transformation numérique

ATEXO

www.atexo.com